



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Année scolaire 2024-2025



**L'ÉCOLE**  
**change la vie !**



WARNING



KEEP  
OUT

SHARK

ATTACK

# Édito

© Enzo Tedeschi



Mesdames, Messieurs,

En cette rentrée scolaire 2024, l'école poursuit sa transformation au service de la réussite et du bien-être de tous les élèves.

Le volontarisme de terrain est au cœur de notre action. Il se traduit, dans notre académie, par le déploiement de nombreuses initiatives locales au bénéfice de nos jeunes : les cordées de la réussite favorisent l'accès aux filières sélectives du supérieur, les territoires éducatifs ruraux permettent une prise en charge pédagogique renforcée des jeunes qui y sont scolarisés, le dispositif Caravelle, en voie de généralisation, vise une ouverture accrue vers la culture pour les élèves éloignés des grands centres urbains. Beaucoup d'autres initiatives pourraient être citées que vous trouverez dans ce dossier.

Ce volontarisme est porté par une triple ambition partagée par les acteurs de notre école. L'ambition, d'abord, de mettre tous les élèves en situation de réussite et de réalisation de leurs projets, de l'école primaire à l'enseignement supérieur ; la mise en place des groupes de besoins au collège y contribuera. L'ambition, ensuite, de faire partager et faire vivre les valeurs de la République, de donner sens et réalité aux droits et aux devoirs de chacun. L'ambition, enfin, de construire une académie qui réponde au défi environnemental, avec notamment la création d'une délégation académique à la transition écologique, la première en France.

N'oublions pas les efforts poursuivis pour rendre notre école toujours plus inclusive et toujours plus protectrice : la lutte contre le harcèlement doit à cet égard rester une priorité.

Rien, enfin, ne serait possible sans l'engagement des personnels. Identifier et valoriser les compétences et les talents, consolider l'accompagnement des personnels qui débutent dans leurs fonctions ou qui arrivent dans nos territoires, aider les professeurs à affronter les enjeux de l'enseignement laïque : voilà autant d'actions que l'académie mettra en œuvre pour aider tous ses personnels.

Notre académie est donc forte d'un dynamisme et d'une énergie portés par des acteurs profondément attachés aux valeurs de l'école et au service des élèves et de leurs familles.

**Vincent Stanek**  
recteur de l'académie de Reims

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' followed by a horizontal line and a final flourish.



# Le comité de direction



**Valérie Pinset**

Secrétaire générale d'académie



**Clarisse Stein**

Inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'Éducation  
nationale des Ardennes



**Aline Vo Quang**

Inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'Éducation  
nationale de l'Aube



**Suzel Prestaux**

Inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'Éducation  
nationale de la Marne



**Michel Fonné**

Inspecteur d'académie  
Directeur académique des  
services de l'Éducation  
nationale de la Haute-Marne



**Patrick Borloz**

Doyen des IA-IPR  
Inspecteur d'académie  
Inspecteur pédagogique régional



**Sébastien Thévenot**

Doyen des IEN ET-EG  
Inspecteur de l'Éducation nationale  
de l'enseignement technique et général

# Sommaire

Les chiffres clés de l'académie de Reims

p. 8

## PARTIE 1

### Des élèves qui réussissent p. 19

- 1** Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire p. 20
- 2** Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser p. 21  
**Infographie** | Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité p. 22
- 3** Priorité aux savoirs fondamentaux p. 24
- 4** Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances p. 25
- 5** Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir p. 27
- 6** Assurer l'accessibilité de l'école pour tous p. 30
- 7** Garantir l'accès aux savoirs partout p. 32
- 8** Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé p. 36  
**Infographie** | La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école p. 38
- 9** Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève p. 40  
**Infographie** | Développer les compétences psychosociales à l'école p. 42
- 10** Encourager l'activité physique et sportive à l'école p. 44
- 11** Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle p. 46
- 12** Sécuriser les élèves dans leur parcours p. 48

## PARTIE 2

# Des femmes et des hommes qui **changent la vie** p. 50

- 13** Renforcer la politique de ressources humaines p. 52  
**Infographie |** Le Pacte au service de la réussite des élèves p. 54
- 14** Former les professeurs en continu p. 56
- 15** Faire vivre les Valeurs de la République p. 58  
**Infographie |** L'égalité professionnelle femmes-hommes :  
un enjeu majeur pour notre institution p. 59
- 16** Moderniser l'administration p. 60  
**Infographie |** Transformer les pratiques pédagogiques  
avec le Conseil national de la refondation p. 62

## PARTIE 3

# Des enjeux qui **définissent l'avenir** p. 64

- 17** Développer les compétences numériques p. 66  
**Infographie |** Relever les défis de l'intelligence artificielle p. 68
- 18** Favoriser l'engagement et transmettre les Valeurs  
de la République p. 70  
**Infographie |** Le Service national universel : l'engagement  
citoyen des 15-17 ans p. 72
- 19** Se mobiliser pour la transition écologique p. 74
- 20** Encourager la mobilité européenne et internationale p. 76

Programme du stand de l'académie de Reims à la foire de Châlons p. 78

Calendrier scolaire de l'année 2024-2025 p. 79

# Les chiffres clés de l'académie de Reims

## LES ÉLÈVES

# 216 104

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1)</sup> soit :

**112 521**  
élèves du 1<sup>er</sup> degré

**103 583**  
élèves du 2<sup>d</sup> degré



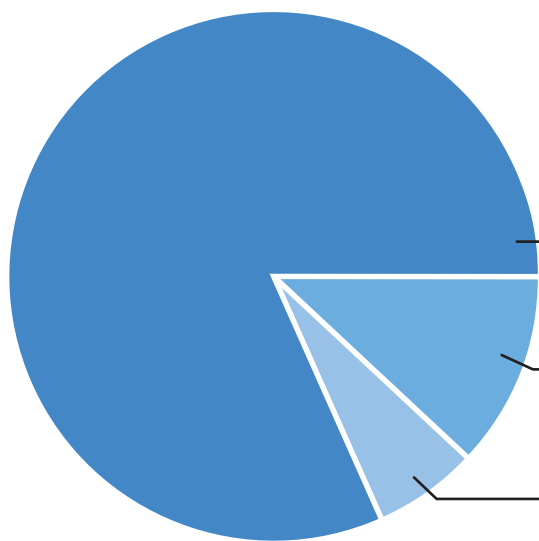
**62 495**  
collégiens

**41 088**  
lycéens  
dont **13 159**  
lycéens professionnels

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

# 1 261

écoles et établissements du 2<sup>d</sup> degré <sup>(2)</sup> soit :



**1 027**  
écoles

**158**  
collèges

**76**  
lycées et Erea\*

dont **45** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (3) Hors Segpa. (4) Public, prévision rentrée 2024. (5) Session 2024, données provisoires.  
\* Erea : établissement régional d'enseignement adapté



## LES ENSEIGNANTS

# 17 143

agents de l'éducation nationale  
enseignant à des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés <sup>(2)</sup>

## LA TAILLE DES CLASSES <sup>(2)</sup>

### PREMIER DEGRÉ

**20,4** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **préélémentaire**

**20,8** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **élémentaire**

### SECOND DEGRÉ

**25,3** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations en **collège** <sup>(3)</sup>

**18,8** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **professionnelles**  
en lycée (hors CAP)

**31,3** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **générales et**  
**technologiques** en lycée

## L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES <sup>(4)</sup>

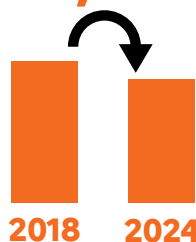
### DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

**-11 %**



### DANS LE 2<sup>D</sup> DEGRÉ

**-3,5 %**



## LES DIPLÔMES <sup>(5)</sup>

Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**



**81,5 %**

Taux de réussite au **baccalauréat**



**89,1 %**

# Les chiffres clés des Ardennes

## LES ÉLÈVES

# 42 178

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1)</sup> soit :

## 22 376

élèves du 1<sup>er</sup> degré

## 19 802

élèves du 2<sup>d</sup> degré



**12 208**  
collégiens

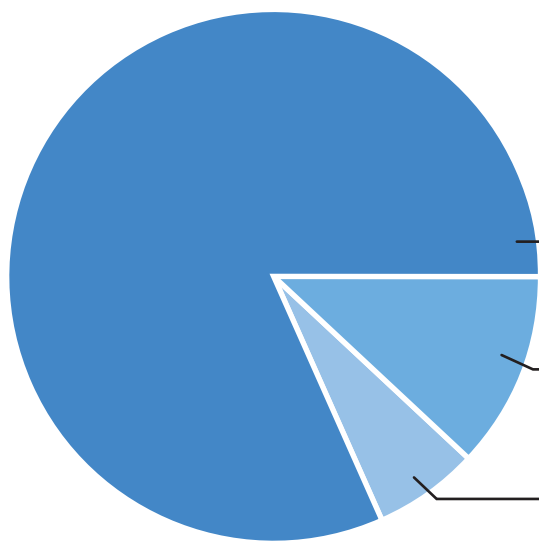
**7 594**  
lycéens

dont **2 626**  
lycéens professionnels

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

# 252

écoles et établissements du 2<sup>d</sup> degré <sup>(2)</sup> soit :



**196**  
écoles

**39**  
collèges

**17**  
lycées et Erea\*

dont **10** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (3) Hors Segpa. (4) Session 2024, données provisoires.  
\* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

## LES ENSEIGNANTS

# 3 481

agents de l'éducation nationale  
enseignant à des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés <sup>(2)</sup>

## LA TAILLE DES CLASSES <sup>(2)</sup>

### PREMIER DEGRÉ

**20,2** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **préélémentaire**

**20,1** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **élémentaire**

### SECOND DEGRÉ

**24,3** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations en **collège** <sup>(3)</sup>

**18,3** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **professionnelles**  
en lycée (hors CAP)

**29,9** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **générales et**  
**technologiques** en lycée

## LES DIPLÔMES <sup>(4)</sup>

Taux de réussite au **diplôme  
national du brevet (DNB)**



**79,9 %**

Taux de réussite  
au **baccalauréat**



**87,4 %**

# Les chiffres clés de l'Aube

## LES ÉLÈVES

# 51 841

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1)</sup> soit :

**26 930**  
élèves du 1<sup>er</sup> degré

**24 911**  
élèves du 2<sup>d</sup> degré



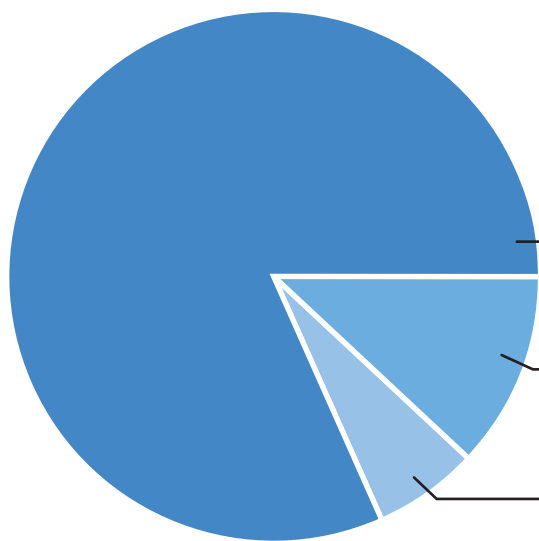
**15 116**  
collégiens

**9 795**  
lycéens  
dont **3 226**  
lycéens professionnels

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

# 303

écoles et établissements du 2<sup>d</sup> degré <sup>(2)</sup> soit :



**253**  
écoles

**34**  
collèges

**16**  
lycées et Erea\*

dont **10** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (3) Hors Segpa. (4) Session 2024, données provisoires.  
\* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

## LES ENSEIGNANTS

# 3 908

agents de l'éducation nationale  
enseignant à des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés <sup>(2)</sup>

## LA TAILLE DES CLASSES <sup>(2)</sup>

### PREMIER DEGRÉ

**20,4** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **préélémentaire**

**20,7** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **élémentaire**

### SECOND DEGRÉ

**25,6** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations en **collège** <sup>(3)</sup>

**20,0** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **professionnelles**  
en lycée (hors CAP)

**32,2** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **générales et**  
**technologiques** en lycée

## LES DIPLÔMES <sup>(4)</sup>

Taux de réussite au **diplôme  
national du brevet (DNB)**



**78,2 %**

Taux de réussite  
au **baccalauréat**



**89,6 %**

# Les chiffres clés de la Marne

## LES ÉLÈVES

# 96 767

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1)</sup> soit :

## 50 015

élèves du 1<sup>er</sup> degré

## 46 752

élèves du 2<sup>d</sup> degré



## 27 795

collégiens

## 18 957

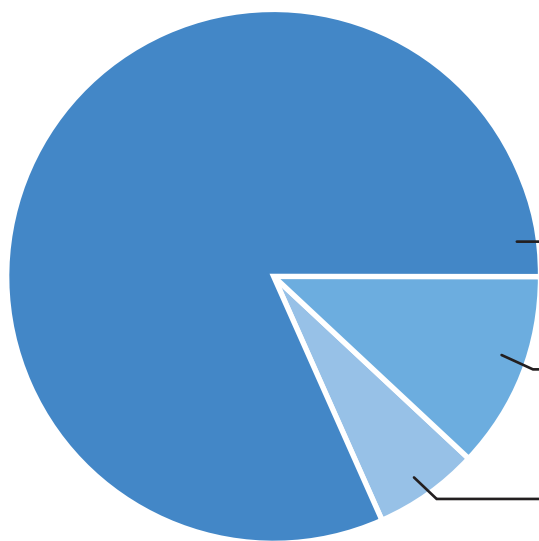
lycéens

dont **5 667**  
lycéens professionnels

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

# 510

écoles et établissements du 2<sup>d</sup> degré <sup>(2)</sup> soit :



## 421

écoles

## 59

collèges

## 30

lycées et Erea\*

dont **8** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (3) Hors Segpa. (4) Session 2024, données provisoires.  
\* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

## LES ENSEIGNANTS

# 7 523

agents de l'éducation nationale  
enseignant à des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés <sup>(2)</sup>

## LA TAILLE DES CLASSES <sup>(2)</sup>

### PREMIER DEGRÉ

**20,8** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **préélémentaire**

**21,4** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **élémentaire**

### SECOND DEGRÉ

**25,9** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations en **collège** <sup>(3)</sup>

**18,9** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **professionnelles**  
en lycée (hors CAP)

**31,9** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **générales et**  
**technologiques** en lycée

## LES DIPLÔMES <sup>(4)</sup>

Taux de réussite au diplôme  
national du brevet (DNB)



**84,6 %**

Taux de réussite  
au baccalauréat



**89,0 %**

# Les chiffres clés de la Haute-Marne

## LES ÉLÈVES

# 25 318

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1)</sup> soit :

## 13 200

élèves du 1<sup>er</sup> degré

## 12 118

élèves du 2<sup>d</sup> degré



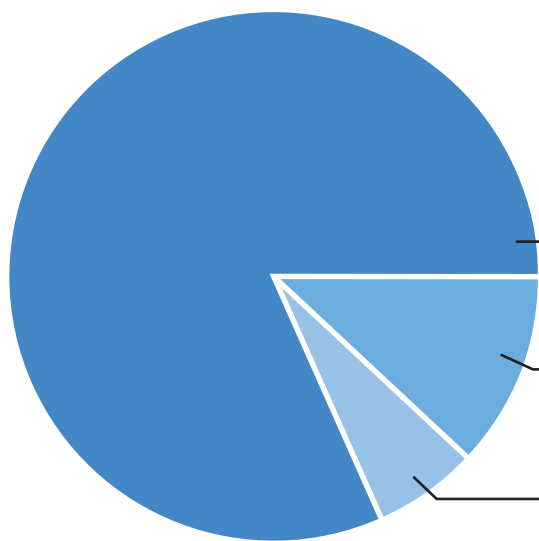
**7 376**  
collégiens

**4 742**  
lycéens  
dont **1 640**  
lycéens professionnels

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

# 196

écoles et établissements du 2<sup>d</sup> degré <sup>(2)</sup> soit :



**157**  
écoles

**26**  
collèges

**13**  
lycées et Erea\*

dont **8** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2023. (3) Hors Segpa. (4) Session 2024, données provisoires.  
\* Erea : établissement régional d'enseignement adapté



## LES ENSEIGNANTS

# 2 231

agents de l'éducation nationale  
enseignant à des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés <sup>(2)</sup>

## LA TAILLE DES CLASSES <sup>(2)</sup>

### PREMIER DEGRÉ

**19,2** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **préélémentaire**

**19,8** Nombre moyen  
d'élèves par classe  
en **élémentaire**

### SECOND DEGRÉ

**23,8** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations en **collège** <sup>(3)</sup>

**17,4** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **professionnelles**  
en **lycée (hors CAP)**

**29,2** Nombre moyen d'élèves  
par classe dans les  
formations **générales et**  
**technologiques en lycée**

## LES DIPLÔMES <sup>(4)</sup>

Taux de réussite au **diplôme  
national du brevet (DNB)**



**79,1 %**

Taux de réussite  
au **baccalauréat**



**91,2 %**





Partie 1

**Des élèves  
qui réussissent**

# 1 Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire

## L'ESSENTIEL

- De **nouvelles évaluations nationales** en CE2 et CM2.
- **Révision en cours de l'ensemble des programmes d'enseignement** des cycles 1, 2 et 3, en vue d'une application à compter de la rentrée 2025.
- **Refonte en cours du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture.

### DES CLASSES DÉDOUBLÉES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, les classes de grande section (GS), de cours préparatoire (CP) et de cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année (CE1) des écoles situées en éducation prioritaire sont **dédoublées**.

Ce dédoublement, engagé dès la rentrée 2017, est effectif dans **100 % des classes** de l'académie pour la rentrée 2024. Dès le début de la mesure, l'académie a assuré un accompagnement des enseignants et un suivi des classes concernées.

Le dédoublement se traduit d'ores et déjà par des **résultats positifs** : les évaluations nationales soulignent une réduction des écarts en français et en mathématiques entre les

résultats des élèves de l'éducation prioritaire et ceux des élèves hors éducation prioritaire.

### DES CLASSES PLAFONNÉES À 24 ÉLÈVES HORS ÉDUCATION PRIORITAIRE

Par ailleurs, la décision de généraliser le **plafonnement** à 24 élèves dans les classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire vise à favoriser un cadre plus propice aux apprentissages **au service de la réussite de tous les élèves**. Pour en faciliter la mise en œuvre, les directeurs d'école bénéficient de temps de formation spécifiques pour renforcer leur rôle dans la préparation de la rentrée scolaire et souligner l'importance du pilotage pédagogique.

Dans l'académie, il est effectif dans **100 % des classes** à la rentrée 2024-2025.

## FOCUS

### Des évaluations nationales pour aider à la prise en charge des difficultés des élèves

À compter de cette rentrée, les élèves de tous les niveaux du CP à la 3<sup>e</sup> sont concernés par la passation d'évaluations nationales en français et en mathématiques. L'analyse des résultats des élèves à ces tests permettra aux enseignants de disposer dès le début d'année d'un **diagnostic précis** des réussites et des difficultés de chacun des élèves de la classe, favorisant ainsi une **prise en charge précoce** et la mise en place d'une **différenciation pédagogique ciblée**.

Les enseignants pourront ainsi mobiliser au plus tôt les outils ou dispositifs à leur disposition pour favoriser la remédiation aux difficultés identifiées.

# 2 Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser

## L'ESSENTIEL

- **De nouvelles évaluations nationales** en français et en mathématiques en 5<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> proposées aux établissements volontaires.
- **Des groupes de besoins en français et en mathématiques** pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.
- **Des heures supplémentaires de soutien** pour les collégiens en grande difficulté.

Avec un nombre d'emplois stable dans le second degré, l'académie met en œuvre les dispositifs visant à favoriser l'élévation du niveau scolaire des élèves.

### LES GROUPES DE BESOIN

Des groupes de besoin en français et en mathématiques seront mis en place **en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> dès la rentrée 2024**. Ils seront établis en fonction des résultats des élèves aux évaluations nationales et aux tests de positionnement fournis aux équipes enseignantes par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). Le taux d'encadrement sera variable en fonction des besoins. Il s'agira de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège et de faire progresser l'ensemble des élèves, avec des groupes à effectif réduit pour les plus en difficulté.

### LES CLASSES PRÉPA-SECONDE

Dans le cadre d'une **expérimentation**, les élèves de troisième dont les résultats sont fragiles et qui n'ont pas obtenu le DNB en juin 2024 ont la possibilité, sur la base du volontariat, d'intégrer à la rentrée une classe préparatoire à la classe de seconde, dite « prépa-seconde ».

Dans l'académie, **quatre lycées** accueilleront ces élèves :

- Sévigné, Charleville-Mézières (08)
- Marie de Champagne, Troyes (10)
- Georges Brière, Reims (51) qui accueille déjà un micro-lycée
- Saint Exupéry, Saint-Dizier (52).

Pendant cette année de prépa seconde, les élèves vont consolider leurs acquis et remédier aux difficultés rencontrées afin d'acquérir l'ensemble des compétences du socle commun. Ils pourront également se préparer à la classe de seconde qu'ils ont envisagée (générale et technologique, ou professionnelle) en se familiarisant avec les pratiques et les méthodes du lycée.

Ils seront encadrés par des enseignants volontaires, animés par la volonté commune d'offrir aux élèves s'inscrivant dans ce dispositif, un accompagnement renforcé et individualisé.

# Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité

## QUOI ?

Des évaluations nationales en français et en mathématiques

## POURQUOI ?

Pour permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves

## QUI ?

Tous les élèves, du CP à la 2<sup>de</sup> ou à la 1<sup>re</sup> année de CAP, soit 9 millions d'élèves

## COMMENT ?

Sur un cahier d'exercices dans le 1<sup>er</sup> degré et sur support numérique dans le 2<sup>d</sup> degré

### NOUVEAU

Des évaluations nationales pour les élèves de CE2 et CM2, ainsi qu'en 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> dans les collèges volontaires

## RÉSULTATS

Un bilan individuel est partagé avec le professeur, l'élève et sa famille.

### NOUVEAU

Envoi individuel à tous les professeurs, dès novembre, des résultats de leurs élèves, mais aussi de leur école, établissement, circonscription, département et académie

## ACCOMPAGNEMENT

Les professeurs adaptent leur enseignement aux besoins des élèves.

### DANS LE 1<sup>er</sup> DEGRÉ

- Travail en petit groupe ou aide individualisée
- Pendant la classe ou en dehors (avec l'accord des parents)
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

### AU COLLÈGE

- **Devoirs faits**, obligatoire en 6<sup>e</sup> et pour les élèves volontaires de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>
- **Accompagnement personnalisé** dans la classe en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

### NOUVEAU

- Enseignements de français et de mathématiques en groupes de besoins en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>
- **Heures de soutien** pour les collégiens les plus en difficulté (dans la limite de 2 heures hebdomadaires supplémentaires)



# 3 Priorité aux savoirs fondamentaux

## L'ESSENTIEL

**La maîtrise par les élèves des savoirs fondamentaux est au cœur des apprentissages** dans l'ensemble des disciplines. C'est pourquoi :

- la **formation** des enseignants et des cadres est **renforcée** ;
- un **accompagnement prioritaire** est déployé en direction des écoles aux résultats les plus fragiles.

Depuis plusieurs années, **les plans mathématiques et français** sont déployés dans le premier et le second degré afin de favoriser la formation des enseignants au bénéfice de l'**apprentissage des savoirs fondamentaux** des élèves.

Dans le second degré, le plan mathématiques se déploie au travers de laboratoires de mathématiques (partage d'expérimentations, production de ressources), de formations sur des pratiques pédagogiques efficaces et de dynamisation de la collaboration entre les personnels d'encadrement (inspecteurs et personnels de direction).

Une part toujours trop importante d'élèves présente **des acquis en français qui restent fragiles**. Lorsque la maîtrise de la langue est défaillante, c'est l'ensemble de la formation scolaire qui en souffre. Un **groupe de travail académique** dédié a été lancé afin d'assurer la formation et l'accompagnement des enseignants et des cadres. Un plan de formation des formateurs 1er degré est assuré. Dans le 2<sup>d</sup> degré, 47 professeurs ressources, de toutes disciplines, ont été formés par des formateurs « maîtrise de la langue ». Ils auront vocation à accompagner les équipes de collèges et de lycées dans leur réflexion sur les stratégies communes et les gestes professionnels à adopter au sein des établissements afin de renforcer la maîtrise de la langue des élèves dans tous les champs disciplinaires. L'an dernier, l'académie de Reims a convié tous les professeurs de lettres de 6<sup>e</sup> à suivre les formations nationales du plan français portant sur le cycle 3 (production d'écrits, fluence et compréhension, lecture littéraire).

Dans l'académie, une attention particulière est accordée aux établissements scolaires, les circonscriptions et les écoles dont l'analyse des résultats aux **évaluations nationales** laisse apparaître des fragilités. Un accompagnement prioritaire leur est apporté.

Un séminaire académique a par ailleurs été organisé en janvier 2024, à destination des inspecteurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, sur la production d'écrits.

Ce travail est mené avec l'aide du **conseil académique des savoirs fondamentaux**. Créé en février 2023, cette instance a pour objectif de déterminer la stratégie en matière d'apprentissage des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) pour les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés.

Cette année, les **moyens** seront **renforcés** concernant les formateurs de terrain pour le 1er degré. Sur 3 ans, il est prévu que le nombre de conseillers pédagogiques passe de 2 à 3 dans chaque circonscription de l'académie.



# 4 Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances

## L'ESSENTIEL

- **Depuis 2021, une politique volontariste** est menée pour renforcer la mixité sociale au collège et au lycée :
  - Une mesure à portée générale réaffirme la priorité des élèves boursiers dans les dérogations à la sectorisation ;
  - Des mesures ciblées contribuent à renforcer l'attractivité des établissements les moins favorisés et à améliorer l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.
- **Trois axes prioritaires** sont développés :
  - Garantir l'égalité des chances en développant la mixité sociale et scolaire ;
  - Agir sur l'affectation des élèves en collège et lycée ;
  - Enrichir l'offre de formation des établissements les moins favorisés.

## PLUSIEURS DISPOSITIFS ENGAGÉS

Un travail spécifique sur les dispositifs d'égalité des chances a été entrepris, en particulier par le biais des **cordées de la réussite**, qui ont vocation à introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives, en favorisant la confiance en eux des élèves. **Tous les établissements REP et REP+** de l'académie ainsi que ceux en cités éducatives sont encordés.

Les établissements « encordés » et un établissement « tête de cordée » mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé - poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Une « tête de cordée » est un établissement d'enseignement supérieur : grandes écoles, universités ou lycées comportant une CPGE ou une STS (Section de Technicien Supérieur).

Les établissements dits « encordés » sont des collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle qui relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Dans l'académie, plus de **2 500** élèves ont été **encordés** l'an dernier.

Par ailleurs, à Charleville-Mézières (08), Saint-Dizier (52), Chaumont (52) et Reims (51) en partie, la **sectorisation en lycée** a été élargie afin que les élèves scolarisés en REP et REP+ aient accès aux établissements de centre-ville.

Les lycées concernés par la mixité ont mis en place des dispositifs variés. Par exemple, le **lycée Chagall** de Reims (51) a créé un **observatoire des parcours scolaires des boursiers** et bénéficie des actions d'accompagnement de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Le **lycée Chanzy** de Charleville-Mézières (08) a instauré une communication en direction des élèves scolarisés en REP et REP+ et de leurs familles.

Un élargissement du **recrutement des élèves boursiers en classes à horaires aménagés** musique (CHAM) et danse (CHAD) a été engagé en amont des procédures d'admission dans ces sections.

Un travail a été mené pour assurer la **mise en réseau des enseignements de spécialité** (EDS). À Charleville-Mézières, les élèves du lycée Chanzy peuvent suivre les EDS au lycée Sévigné et inversement en audio-visuel et arts plastiques. Cette pratique se développe également pour l'année

2024-2025 à Saint-Dizier (52) concernant l'EDS histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) entre les lycées Blaise Pascal et Saint-Exupéry.

L'accès à l'internat est également privilégié pour les élèves boursiers au titre de la mixité afin de lever les freins géographiques.

Enfin, des actions spécifiques sont engagées. C'est le cas par exemple lors des journées portes ouvertes des lycées concernés par un accompagnement des élèves de REP et REP+ et de leurs familles.

Dans l'académie, **20% des élèves du 1<sup>er</sup> degré** sont scolarisés en éducation prioritaire. Ils sont **25 % pour le 2<sup>d</sup> degré**.

## FOCUS

### « Prépare ta réussite à la classe prépa de Chrestien »

Un projet novateur a été lancé au lycée Chrestien de Troyes (10) avec des enseignants de classes préparatoires (CPGE) et du secondaire afin de **promouvoir les sciences** et de permettre au plus grand nombre d'accéder à des formations prestigieuses en ayant l'opportunité d'intégrer les classes préparatoires scientifiques de l'établissement.

Ce projet innovant regroupe des élèves de la seconde à la terminale qui sont accompagnés jusqu'en classe préparatoire. Il met en avant la richesse des parcours scientifiques, en favorisant les rencontres avec des professionnels et des chercheurs et les aide dans leur choix d'orientation. Une attention particulière est portée aux élèves boursiers et aux jeunes filles afin de lutter contre les stéréotypes et de développer leur ambition dans le cadre de leurs études supérieures.

Au total, **21 élèves**, dont 16 filles et 6 élèves boursiers, ont bénéficié de ce dispositif en 2023-2024.

# 5 Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir

## L'ESSENTIEL

- La réforme des lycées professionnels poursuit son déploiement à la rentrée scolaire 2024, avec notamment une **nouvelle organisation du cycle de formation au baccalauréat professionnel**.
- Elle confirme la place importante du lycée professionnel, voie d'avenir et d'excellence pour les jeunes, en visant les objectifs suivants : **attractivité, parcours choisis, lutte contre le décrochage scolaire, réussite dans la poursuite d'études et l'insertion professionnelle**.

Les résultats des tests de positionnement montrent de grandes fragilités scolaires avec une part importante d'élèves à besoins et fragiles.

La réforme des lycées professionnels se déploie progressivement depuis la rentrée scolaire 2023. Elle vise à assurer à tous les élèves un avenir qui soit au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations, et à répondre à la promesse républicaine d'égalité des chances.

L'objectif poursuivi est de faire du lycée professionnel une voie de réussite, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

Douze grandes mesures visent à :

- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Améliorer la réussite dans la poursuite d'études ;
- Améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.

### DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE

Dans le prolongement des actions initiées dans l'académie pour lutter contre le décrochage, développer la persévérance scolaire et sécuriser les parcours des élèves, les acteurs de la communauté éducative déploient plusieurs dispositifs depuis la rentrée 2023 :

**Le parcours ambition emploi** propose à des jeunes venant d'achever un parcours de

formation en lycée professionnel de bénéficier pendant quatre mois d'un accompagnement pour trouver une solution d'accès à l'emploi ou de poursuite d'études. **Au niveau national, l'académie de Reims est l'académie qui a mobilisé le plus** de jeunes bacheliers de la voie professionnelle afin qu'ils intègrent ce dispositif. **193 parcours** ont ainsi été mis en place.

**Le dispositif tous droits ouverts** permet de proposer aux élèves en risque de décrochage scolaire une palette de solutions en accédant à des structures d'accompagnement d'insertion et de formation tout en conservant leur statut d'élève. Durant l'année scolaire 2023-2024, **12 élèves du bassin rémois et 10 du bassin troyen** ont bénéficié d'un parcours aménagé qui comprend :

- Une consolidation des savoirs fondamentaux en classe ;
- Des ateliers de remobilisation et de développement des compétences psychosociales assurés par les MLDS ;
- Un accompagnement au projet professionnel et une préparation à l'alternance assurés par l'École de la deuxième chance et les entreprises partenaires.

## FOCUS

### L'expérimentation du parcours de consolidation en STS (section de technicien supérieur) au lycée Etienne Oehmichen de Châlons-en-Champagne (51)

À compter de la rentrée 2024, en première année de BTS, des parcours de consolidation seront proposés aux bacheliers professionnels identifiés par l'équipe pédagogique comme étant en risque d'échec ou de décrochage.

Ces parcours devront leur permettre de poursuivre leur formation de BTS avec des **chances de succès à l'examen fortement améliorées**, en deux ans si possible, en trois ans si nécessaire.

À l'issue d'un bilan de mi-semester, réalisé après les congés scolaires d'automne, les élèves identifiés comme étant en difficulté se verront proposer un parcours de consolidation. Ce dispositif consiste en une organisation temporaire de la formation permettant une **prise en charge personnalisée** des difficultés repérées, en s'appuyant sur toutes les marges de manœuvre dont dispose l'établissement.

Le lycée polyvalent Oehmichen a pris l'initiative de s'engager dans l'expérimentation du parcours de consolidation proposé par l'académie de Reims dès l'année scolaire 2023 2024. Cette **démarche novatrice** a été appliquée au sein des deux sections de BTS : conception des processus de réalisation de produits (CPRP), option B et Gestion des transports et logistique associée (GTLA). Elle a démontré des avantages significatifs pour les élèves :

- Une plus grande autonomie ;
- Une continuité avec l'accompagnement assuré en lycée professionnel ;
- La création d'un environnement d'apprentissage solidaire ;
- Une disponibilité et une adaptabilité des enseignants qui ont facilité le suivi personnalisé des étudiants.

Les 9 étudiants suivis vont tous poursuivre leur BTS en deux ou trois ans.

## DES SOLUTIONS POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Depuis la rentrée 2023, chaque lycée professionnel comporte un **bureau des entreprises**. On en compte **30** dans l'académie. Le bureau des entreprises garantit à tous les jeunes une insertion professionnelle réussie et répond aux grands défis de notre économie. Il permet aux acteurs du monde professionnel d'avoir un point d'entrée au sein de chaque lycée et contribue à l'attractivité des formations professionnelles.

À la rentrée 2024, **100%** des lycées professionnels et polyvalents de l'académie bénéficieront du dispositif **Avenir Pro** proposé par France Travail et les missions locales. Ce dispositif vise à faciliter l'insertion professionnelle des sortants, par exemple avec des interventions en classe permettant aux élèves de découvrir le marché du travail et les secteurs en tension, d'acquérir la posture et les savoir-être professionnels, d'apprendre à valoriser leurs compétences ou encore de comprendre les attendus des employeurs.

Enfin, dans l'académie, deux initiatives vont renforcer l'accompagnement des élèves : le développement des **associations d' alumni** (anciens élèves) et du **mentorat** (dispositif national « Un jeune, un mentor »).

## LES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RENFORCÉS

Les tests de positionnement montrent qu'à l'entrée en 2<sup>de</sup> professionnelle, près de deux tiers des élèves présentent des fragilités en mathématiques et en français.

Les enseignements généraux de **mathématiques et de français** seront renforcés afin de consolider les savoirs fondamentaux dont la maîtrise est déterminante pour la réussite scolaire et l'insertion sociale et professionnelle.

En 2<sup>de</sup> et en 1<sup>re</sup>, les lycéens professionnels étudieront les mathématiques et le français en groupes à effectifs réduits. L'objectif est de permettre une pédagogie différenciée pour remédier aux difficultés et consolider les savoirs.

En terminale, ils disposeront d'un volume horaire hebdomadaire augmenté substantiellement dans les enseignements généraux dès la rentrée 2024 (+1h30 en français et histoire-géographie-EMC ; +1h en mathématiques ; +30 min en langues vivantes ; +30 min en EPS).

Les enseignants en lettres et mathématiques ont bénéficié de formation pour la mise en

œuvre de cet enseignement en groupes à effectifs réduits.

Dans l'académie, une **expérimentation** sur la **maîtrise de la langue** dans toutes les disciplines a été menée pendant l'année scolaire 2023-2024 dans **quatre lycées** professionnels :

- le LP Paul Verlaine de Rethel (08) ;
- le LPO François Ier de Vitry le François (51) ;
- le LP Gabriel Voisin de Troyes (10) ;
- le LP Emile Baudot de Wassy (52).

Dans ce cadre, les professeurs d'une même classe ont défini et mobilisé des stratégies communes pour développer les capacités des élèves dans les domaines de la fluence, de la maîtrise du lexique et de l'expression écrite et orale. Cette expérimentation sera étendue à la rentrée 2024 en ciblant prioritairement les établissements dont les classes obtiennent des résultats en-deçà des attentes aux tests de positionnement d'entrée en 2<sup>de</sup>.

## L'ORIENTATION CONSOLIDÉE

Dans la continuité des actions mises en place les années précédentes, tous les élèves bénéficieront en 2024-2025 d'un **accompagnement au choix d'orientation** pour éclairer progressivement leur choix tout au long de leur parcours au lycée : choix de la formation en familles de métier, choix de la modalité de formation (scolaire ou apprentissage), choix du parcours en terminale.

Dans le cadre de la réorganisation de la classe de terminale, les élèves auront la possibilité de suivre, en fin d'année scolaire, un **parcours différencié** de 6 semaines en fonction de leur projet. L'un des parcours est destiné à ceux qui souhaitent poursuivre des études supérieures (renforcement disciplinaire et méthodologique, développement des compétences psycho-sociales), tandis que l'autre vise à préparer l'entrée dans la vie active (période de formation en milieu professionnel non certificative). Les établissements qui vont concevoir et mettre en œuvre ces parcours différenciés seront accompagnés par les corps d'inspection.

La formation Profan Transfert, qui vise à consolider, enrichir et développer les gestes pédagogiques des enseignants, va être déployée dans l'académie. Ce dispositif visera à renforcer les compétences coopératives, collaboratives et psycho-sociales des élèves afin d'améliorer leurs performances scolaires.

## UNE CARTE DES FORMATIONS QUI ÉVOLUE

La Région Grand Est et la Région académique ont travaillé de pair pour présenter une carte des formations professionnelles dynamique afin d'améliorer le taux d'insertion des élèves en formation et de répondre aux besoins économiques des territoires. Cette démarche a été engagée via un diagnostic territorial (réseau des lycées, besoins des entreprises), économique (taux d'accès à l'emploi post formation, métiers en tension, transition énergétique et numérique, secteurs stratégiques pour la Région Grand Est) et par une valorisation des métiers et des formations.

L'objectif affiché est de **développer des formations insérantes** ou de **permettre une meilleure poursuite d'études** en lien avec les métiers en tension d'aujourd'hui, mais aussi de se projeter à l'horizon 2030. Il s'agit notamment de préparer l'avenir pour des **secteurs clés** comme le bâtiment énergétiquement sobre, les énergies renouvelables, l'industrie décarbonée ou encore l'aide à la personne et l'accompagnement social.

### Ardennes

- LEGT\* Sévigné, Charleville-Mézières : ouverture d'un DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- LP Jean-Baptiste Clément, Sedan : transformation d'une mention complémentaire cybersécurité ; transformation d'une mention complémentaire production et réparation de produits électriques ;
- LEGT Pierre Bayle, Sedan : transformation d'un BTS professions immobilières.

### Aube

- LP Val Moré, Bar-sur-Seine : transformation d'un CAP opérateur de services-relations clients et livraisons ;
- LPO Marie de Champagne, Troyes : ouverture d'un bac pro animation enfance et personnes âgées.

### Marne

- LPO Stéphane Hessel, Épernay : transformation d'un bac pro maintenance des systèmes de production connectés ;
- LPO Stéphane Hessel, Épernay : transformation d'un CAP production et service en restauration (rapide, collective, cafétéria) ;
- LP Europe, Reims : transformation d'un CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria).

(\*LEGT : lycée enseignement général et technologique ; LP : lycée professionnel ; LPO : lycée polyvalent).

# 6 Assurer l'accessibilité de l'école pour tous

## L'ESSENTIEL

- Plus de 490 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2024.
- Plus de 132 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).
- Plus de 308 568 livrets de parcours inclusif (LPI) ouverts pour les aménagements et adaptations scolaires.
- 100 pôles d'appui à la scolarité (PAS) déployés dans quatre départements préfigurateurs.
- Près de 11 000 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ouvertes dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés.

## UNE ÉCOLE TOUJOURS PLUS INCLUSIVE

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, les élèves en situation de handicap bénéficient d'une école toujours plus inclusive, qui s'adapte à leurs besoins spécifiques.

Pour ce faire, l'École met en place différents dispositifs de scolarisation, des parcours de formations individualisés et des aménagements personnalisés.

L'académie est entièrement maillée en **Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)** qui visent à offrir :

- Un accompagnement au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences ;
- Plus de réactivité et de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles ;
- Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

**Depuis 2023, une convention signée avec l'ARS** dans le cadre de la grande région engage l'académie à :

- Poursuivre l'externalisation des unités d'enseignement (UEE) qui visent l'inclusion scolaire des enfants en milieu ordinaire et sont gérées par les établissements médico-sociaux via une convention signée avec l'Éducation

nationale ;

- Renforcer le réseau des dispositifs des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) qui permettent la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation et la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles ;
- Mettre en œuvre la stratégie nationale autisme (pour le volet scolaire) ;
- Développer les équipes mobiles médico-sociales d'appui à la scolarisation (EMAS) financées par l'ARS, dont la mission est d'apporter des réponses et un appui concret afin de prévenir des ruptures de parcours d'élèves en situation de handicap de tous profils ;
- Déployer les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) qui permettent aux familles d'avoir accès à des soins et rééducations de professionnels le plus tôt possible sans attendre d'avoir un diagnostic complet.

Des **attestations** professionnelles sont remises aux élèves en situation de handicap afin de **valoriser leur parcours** dans le cadre de leur future insertion professionnelle.

Le déploiement des **outils numériques** au service de la poursuite de scolarité des élèves empêchés d'école pour cause de maladie continue de se développer. Avec le projet Travailler ensemble à distance et en interaction (TED-i), des robots de télé-présence sont mis à disposition des élèves afin qu'ils puissent assister en temps réel aux cours en même temps que leurs camarades de classe.

Les élèves qui souhaitent demander un aménagement d'épreuves lors des examens ont à leur disposition un outil appelé « incluscol ».

**Des stages** permettent aux enseignants spécialisés et aux enseignants non spécialisés ainsi qu'aux personnels de la communauté éducative d'accroître ou de développer leurs compétences en matière de scolarisation des élèves à besoins particuliers.

Une vingtaine de candidats ont suivi la **formation** Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée (CAPPEI) académique.

À la rentrée 2024, un **pôle d'enseignement jeunes sourds** sera déployé dans le second degré, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'institut Michel Fandre à Reims.

Deux nouvelles unités vont ouvrir :

- 1 unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) à l'école Guingouin de Sainte-Savine (10) ;
- 1 unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à l'école Mougne-Tixier de Reims (51).

**5 ULIS** vont également ouvrir :

- Lycée Jean-Baptiste Clément, Sedan (08) ;
- École Jacques-Yves Cousteau, Troyes (10) ;
- Collège des Roises, Piney (10) ;
- Collège Max Hutin, Bouilly (10) ;
- Lycée Diderot, Langres (52).

## CHIFFRES CLÉS

**3,75 %** des élèves scolarisés dans les établissements scolaires de l'académie sont en situation de handicap.

**58 %** des élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement humain.

**229** ULIS : 123 dans le 1er degré et 106 dans le 2d degré.

**57** Unités d'enseignement externalisées (UEE) dont 21 dans les Ardennes, 8 dans l'Aube, 11 dans la Marne et 17 en Haute-Marne.

**15** unités d'enseignement spécifiques permettent d'accueillir des élèves ayant un trouble du spectre autistique.

**2** unités d'enseignement externalisées en faveur des élèves polyhandicapés à l'école Lucie Aubrac de Saint-Dizier (52) et à l'école Robin Noir de Saint-Julien les Villas (10).

## LES ÉLÈVES ALLOPHONES

Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sont scolarisés dans des dispositifs dédiés ou en classe ordinaire. Les EANA font l'objet d'un **suivi spécifique** afin d'acquérir plus rapidement un usage de la langue française compatible avec les exigences des apprentissages en milieu scolaire. Ils sont accueillis au sein d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

L'académie compte **67 UPE2A** (21 dans le 1er degré, 30 dans les collèges et 16 dans les lycées).

Cette année, **de nouvelles UPE2A** vont ouvrir :

- Sur le secteur de Sainte-Menehould51 (écoles et collège) ;
- Lycée polyvalent François 1er, Vitry-le-François (51) ;
- Lycée Joliot-Curie, Romilly-sur-Seine (10).

# 7 Garantir l'accès aux savoirs partout

## L'ESSENTIEL

L'École est un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales, géographiques et culturelles qui freinent la réussite des élèves. Elle doit garantir les mêmes droits à l'accès aux savoirs à chaque élève dans les territoires ruraux comme urbains.

- **22 300 nouvelles places d'internat d'excellence** ouvertes dans les territoires ruraux.
- **201 territoires éducatifs ruraux (TER)** mis en oeuvre.
- **211 cités éducatives** renouvelées et généralisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

L'académie de Reims, au regard de sa géographie, s'attache à permettre à chaque élève de son territoire de bénéficier des mêmes chances de réussite.

Dans ce cadre, différentes initiatives sont conduites.

### UNE PRISE EN CHARGE TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

Le programme des **territoires éducatifs ruraux (TER)** vise à renforcer les prises en charge pédagogique et éducative des enfants et des jeunes, **avant, pendant et après le temps scolaire**. Chaque TER repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement.

L'académie de Reims se distingue par le nombre de communes de moins de 2 000 habitants qui couvrent plus de 90 % du territoire, avec de larges zones rurales aux caractéristiques très contrastées. Elle a placé la question des territoires et de l'équité territoriale au centre de sa réflexion afin de maintenir une offre scolaire de qualité, malgré une baisse démographique constante, principalement dans les territoires ruraux. Elle s'est inscrite à ce titre dès la rentrée 2023 dans la dynamique des TER.

En lien avec les collectivités territoriales, des TER ont été identifiés dans chacun des départements. Ils sont actuellement au nombre de **9** (d'autres sont en cours d'élaboration) :

#### Ardennes

- Communauté de communes Ardennes Thiérache ;

- Communauté de communes des Crêtes pré-ardennaises.

#### Aube

- Communauté de communes Chaourçois et Val d'Armance ;
- Communauté de communes Pays d'Othe ;
- Communauté de communes Lacs de Champagne ;
- Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt ;
- Communauté de communes L'Orvin et L'Ardusson.

#### Marne

- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise

#### Haute-Marne

Trois communautés de communes sont associées dans un même TER :

- Communauté de communes des Savoir Faire Chalindrey ;
- Communauté de communes des Savoir Faire Bourbonne-les-Bains ;
- Communauté de communes des Savoir Faire Fayl Billot.

### DES INTERNATS TOUJOURS PLUS ADAPTÉS

L'académie de Reims offre de nombreuses possibilités d'accueil en internats au collège et au lycée. Il en existe **55, dont 6 en collège**. Cela permet aux élèves de bénéficier des meilleures conditions d'études pour les accompagner vers la réussite et l'excellence et contribuer



à leur épanouissement personnel. L'internat peut représenter un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale de nombreux enfants et adolescents en proposant diverses activités périscolaires adaptées aux besoins des élèves et tenant compte des ressources locales.

**Les internats d'excellence** permettent à des collégiens et lycéens motivés d'exprimer leur potentiel et de développer leur ambition scolaire, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé. En plus des cours, les internes bénéficient d'un **accompagnement pédagogique personnalisé** : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

Le projet pédagogique de l'internat repose ainsi sur un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles. Il offre aux collégiens et aux lycéens une **mobilité** pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre favorable. Toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

Depuis 2021, l'académie compte **9 internats d'excellence** :

- Ardennes : collège Arthur Rimbaud, Charleville-Mézières
- Aube : lycée professionnel Denis Diderot, Romilly-sur-Seine ; lycée polyvalent Gaston Bachelard, Bar-sur-Aube.
- Marne : lycée professionnel Georges Brière, Reims ; collège Robert Schuman, Reims ; lycée polyvalent Stéphane Hessel, Épernay.
- Haute-Marne : lycée professionnel Émile Baudot, Wassy ; collège Louis Bruntz, Bourmont ; lycée Philippe Lebon, Joinville.

**En 2024, 10 nouveaux établissements** se sont inscrits dans cette dynamique de labellisation :

- Ardennes : lycée polyvalent Jean Moulin, Revin ; lycée polyvalent et des métiers François Bazin, Charleville-Mézières ; cité scolaire lycée Thomas Masaryk et collège Paul Drouot, Vouziers.
- Aube : lycée professionnel Val Moré, Bar-sur-Seine ; lycée général et technologique Joliot Curie, Romilly-sur-Seine.
- Marne : lycée polyvalent François 1<sup>er</sup>, Vitry-le-François ; lycée polyvalent la Fontaine du Vé, Sézanne.
- Haute-Marne : collège Saint-Saëns, Chaumont ; lycée polyvalent Denis Diderot, Langres ; lycée polyvalent et des métiers Charles de Gaulle, Chaumont.

## OBJECTIF, 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'accès à une culture de qualité est favorisé par un maillage territorial assuré avec le déploiement de conventions **Caravelle** dans le 2<sup>d</sup> degré et une priorité donnée aux zones rurales, à l'éducation prioritaire et aux lycées professionnels. Ces conventions agissent en **faveur de la mobilité** des collégiens et lycéens d'un département dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le 28 novembre 2023, l'académie de Reims a été **la première** à signer une convention de ce genre pour la Haute-Marne. Cette expérimentation de deux ans prévoit que tous les élèves auront la possibilité d'aller à la rencontre des lieux d'art et de culture en Grand Est, grâce à la mise en place de transports dont le coût sera couvert par le Département de la Haute-Marne et la Région Grand Est. Elle est le fruit d'une coopération étroite entre les services de l'État (Direction régionale des affaires culturelles Grand Est et rectorat de l'académie de Reims), la Région Grand Est, le Département de la Haute-Marne et le Pass Culture.

Un projet similaire d'extension est en cours dans l'Aube en coopération avec le Conseil départemental et la DRAC.

L'académie compte **7 lieux d'art et de culture** (LAC) qui permettent de porter dans les **collèges** qui les accueillent, l'éducation artistique et culturelle au **cœur des territoires les plus éloignés** de l'offre culturelle :

- Ardennes : Vauban, Givet ; Turenne, Sedan
- Aube : Le Noyer Marchand, Romilly-sur-Seine
- Marne : La Fontaine du Vé, Sézanne
- Haute-Marne : Louis Pasteur, Sermaize-les-Bains ; Amiral Decres, Châteauvillain ; Montmorency, Bourbonne-les-Bains.

Elle compte également **3 Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle** (PREAC) qui mènent des actions de formation de formateurs, produisent des ressources et assurent l'animation du réseau de formateurs :

- Graphisme à Chaumont (52) ;
- Arts du cirque à Châlons-en-Champagne (51) ;
- Arts de la marionnette à Charleville-Mézières (08).

L'an dernier, la moitié des écoles de l'académie et 100 % des établissements du 2<sup>d</sup> degré ont mené un projet d'éducation artistique et culturelle. Plus de la moitié des élèves de l'académie ont été touchés par une action EAC d'envergure et près de 100 % des établissements ont engagé au moins une

action pass Culture.

L'académie compte **8 collectivités territoriales labellisées 100% EAC** :

- Reims (51) ;
- Tinquex (51) ;
- Troyes (10) ;
- Langres (52) ;
- Chaumont (52) ;
- Conseil départemental des Ardennes (08) ;
- Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise (52) ;
- Conseil départemental de la Haute-Marne.

## FOCUS

### Le projet **OASIS** dans les Ardennes

Le projet Organisation des Apprentissages au Service des Itinéraires Scolaires (OASIS) vise à **favoriser l'autonomie et la mobilité des jeunes Ardennais** pour une meilleure réussite scolaire en particulier des élèves les plus fragiles, et à **encourager l'ambition** au travers de leur choix d'orientation.

Les espaces et le temps scolaire sont repensés afin de favoriser l'autonomie des élèves et de faciliter les transitions durant leur parcours scolaire (CM2-6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>-2<sup>de</sup>, Terminale-Supérieur, ou insertion professionnelle). Un car sillonnera en particulier les territoires ruraux les plus isolés pour aller à la rencontre des élèves sur le temps scolaire et périscolaire. Des actions pédagogiques, éducatives et culturelles, d'information et des animations leur seront proposées, permettant de découvrir de nouveaux horizons.

Ce projet est mené par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Ardennes et le rectorat de Reims en partenariat avec la Région Grand Est, le Conseil départemental des Ardennes et l'Université de Cergy Pontoise. Il a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire », France 2030.



# 8 Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé

## L'ESSENTIEL

- Pour que l'École soit un sanctuaire républicain, un soutien et une protection doivent être apportés aux élèves et aux personnels face à toutes les formes de violence. **Le plan ministériel d'avril 2024** détaille les mesures destinées à améliorer la sécurité, le climat scolaire et le bien-être dans les établissements.
- Face aux dérives numériques en milieu scolaire, des mesures sont expérimentées à la rentrée 2024, comme **la pause numérique**.

### TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les valeurs républicaines, la laïcité, la citoyenneté, la culture de l'engagement et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de la mobilisation portée par l'École aux côtés de ses partenaires. Elles participent à **l'amélioration du climat scolaire**.

Cette transmission passe par l'enseignement et l'éducation, l'application rigoureuse du règlement intérieur de l'établissement et par l'usage de la hiérarchie des sanctions à chaque fois qu'une règle est contournée.

Pilotée par le recteur, **l'équipe académique Valeurs de la République** apporte un **soutien concret** aux écoles et établissements, notamment en situation de crise :

- Elle peut se déplacer rapidement sur site pour soutenir les personnels et proposer des réponses pédagogiques, réglementaires, disciplinaires en fonction des situations rencontrées ;
- Elle dispose d'une adresse électronique permettant aux directeurs d'école, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement de la saisir directement ;
- Elle peut solliciter la cellule ministérielle de veille et d'alerte, l'équipe nationale Valeurs de la République ou le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République en cas de fait grave.

### LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT

Priorité nationale depuis 2019, la lutte contre le harcèlement à l'École appelle une **réponse ferme, systématique et coordonnée** au niveau académique, départemental et des écoles et établissements scolaires.

Depuis 2022, **l'ensemble des écoles et établissements scolaires** de l'académie est **engagé** dans le programme de lutte contre le harcèlement à l'École (pHARe) et a rédigé un protocole dédié.

Les actions académiques se déclinent en quatre volets :

- **Informer** les élèves, les familles et les personnels. Les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation et des temps forts sont organisés régulièrement, notamment lors de la journée nationale le 7 novembre ;
- **Prévenir et agir** avant que les situations de harcèlement n'apparaissent. Tout est fait pour que les élèves soient acteurs à part entière de la lutte contre le harcèlement, et pour encourager la prise d'initiative et la responsabilisation ;
- **Prendre en charge** toutes les situations, dans les écoles et les établissements scolaires, avec l'aide de l'équipe académique si besoin ;
- **Former** les équipes et les élèves.

Un pôle dédié est constitué aux niveaux académique et départemental. Il a pour objectifs de former l'ensemble des personnels et d'assister les écoles et les établissements scolaires dans la résolution des situations de harcèlement.

La stratégie nationale du numérique pour l'éducation 2023-2027 entend lutter contre le cyberharcèlement. Des politiques sont mises en place et des actions de formation sont assurées pour les enseignants, les élèves et les familles afin de mieux prévenir et gérer les dérives. Le numérique est un atout pédagogique qui doit être utilisé avec discernement afin de protéger la santé mentale et physique des élèves.

Dans le cadre du plan académique de formation, des modules sur les réseaux sociaux sont proposés aux professeurs pour mieux comprendre les usages et les pratiques des jeunes.

## CHIFFRES CLÉS

### Harcèlement

**100 %** des écoles et établissements scolaires ont adhéré au programme pHARe

**100 % des écoles et des établissements scolaires** ont une équipe ressources pour gérer les situations de harcèlement

**100 %** des établissements scolaires ont des ambassadeurs élèves

**100 %** des circonscriptions et des établissements scolaires ont un coordonnateur du plan pHARe

**80 %** des écoles et établissements scolaires sont labellisés niveau 1 (qui reconnaît leur engagement en matière de lutte contre le harcèlement).

## FOCUS

### La pause numérique expérimentée

L'École doit jouer un rôle déterminant dans l'usage raisonné des écrans et l'appropriation d'une culture numérique responsable.

L'utilisation abusive des écrans a des effets néfastes et démontrés sur la concentration, la socialisation, mais aussi sur l'exercice d'une réflexion autonome et de l'esprit critique. S'il ne s'agit pas de bannir le numérique de la pédagogie, les usages non pédagogiques n'ont pas leur place à l'École.

Aussi, dès la rentrée 2024, les outils numériques seront strictement limités et les outils individuels, proscrits à l'école maternelle, et les élèves seront sensibilisés à leur usage raisonné au cours de l'école élémentaire avec l'expérimentation d'un programme PIX dédié aux élèves de cours moyens.

Au collège, une « pause numérique » sera expérimentée au sein de collèges volontaires dans chaque département, de telle sorte que l'interdiction de l'usage du portable prévue par la loi soit effective et totale sur l'intégralité du temps scolaire, y compris les espaces interstitiels à risques que sont les changements de classe, les récréations et la pause méridienne.

Dans l'académie, **15 collèges** vont mener cette expérimentation :

#### Ardennes

- Collège multisites Signy-le-Petit - Liart, Signy-le-Petit ;
- Jules Leroux, Villers-Semeuse ;
- Vauban, Givet ;
- Collège multisite Asfeld – Château-Porcien, Asfeld.

#### Aube

- Eugène Belgrand, Ervy-le-chatel ;
- Amadis Jamyn, Chaource ;
- Collège des Roises, Piney ;
- Jean Jaurès, Nogent-sur-Seine.

#### Marne

- Georges Braque, Reims ;
- Joliot Curie, Reims ;
- Mont d'Hor, Saint-Thierry ;
- La Source, Rilly-la-Montagne.

#### Haute-Marne

- Montmorency, Bourbonne-les-Bains ;
- Paul Claudel, Wassy ;
- Jean Renoir, La Porte du Der

# La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école

## UN PLAN D'ACTION RENFORCÉ

**150**

emplois à temps plein,  
avec au moins un  
responsable par académie  
et par département

**97 %**

des écoles, collèges  
et lycées publics  
dotés d'une équipe  
ressource Phare d'au moins  
5 personnels formés

**67 000**

collégiens  
et lycéens  
ambassadeurs

**157 000**

élèves  
participants au prix  
Non au harcèlement

**200**

lauréats nationaux  
du prix  
Non au harcèlement

**5 millions**

d'élèves  
participants à la  
journée nationale  
Non au harcèlement

**5,1 %**

des élèves touchés  
par le harcèlement  
selon le questionnaire  
d'auto-évaluation renseigné  
par tous les élèves du CE2  
à la terminale

**35 000**

personnels  
inscrits au parcours  
d'autoformation  
« Prévenir et lutter  
contre le harcèlement »  
sur M@gistère

**1 200**

écoles  
expérimentatrices  
des cours  
d'empathie

→ **UN PROTOCOLE NATIONAL** de prise en charge des situations de harcèlement

→ **DES SANCTIONS SYSTÉMATIQUES POUR LES SITUATIONS LES PLUS GRAVES**

- Possibilité de changement d'école d'un enfant lorsque son comportement intentionnel et répété fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école
- Dans le 2<sup>d</sup> degré, extension de la procédure disciplinaire aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement

→ **L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE SUIVI ET DE TRAITEMENT**

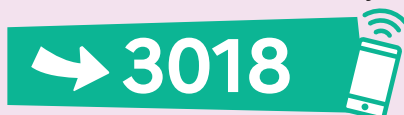
des équipes nationales, académiques et départementales

→ **UN PLAN INÉDIT DE FORMATION** avec pour objectif 100 % des personnels formés d'ici 2027

→ **UN NUMÉRO UNIQUE** pour signaler les situations de harcèlement et de cyberharcèlement :

**Plateforme nationale pour  
les victimes de harcèlement :**

*Service et appel gratuits*



## 2024-2025 : LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME PHARE



## LES NOUVEAUTÉS 2024

### POUR LES FAMILLES

- **Plateforme de sensibilisation**  
« Non au harcèlement – des clés pour les familles »
- **Information annuelle dispensée aux parents d'élèves** concernant l'apprentissage de la citoyenneté numérique, notamment l'interdiction du harcèlement dans l'espace numérique, en lien avec PIX

### POUR LES ÉLÈVES

- **Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** rempli par tous les élèves du CE2 à la terminale lors de la journée nationale Non au harcèlement pour diagnostiquer les situations de harcèlement
- **Généralisation des cours d'empathie** dans les écoles
- **Attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux**, ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils **obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>**

### POUR LES PERSONNELS

- **Formations en présentiel** organisées par les académies pour l'ensemble des personnels en complément du parcours d'autoformation
- **Parcours d'autoformation spécifique** pour les chefs d'établissement
- **Parcours e-Inspé** à l'attention des professeurs stagiaires et néo-titulaires

# 9 Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève

## L'ESSENTIEL

L'École doit favoriser le bien-être physique, mental et social de tous les élèves en :

- construisant un **environnement protecteur** ;
- favorisant la mise en oeuvre d'**habitudes favorables à la santé** ;
- renforçant le **pouvoir d'agir des élèves sur leur santé** ;
- mobilisant l'ensemble de la communauté éducative autour de la **question de la santé mentale** ;
- développant les **compétences psychosociales** des élèves.

### LA SANTÉ

Sur les **conduites addictives**, 10 lycées accueillent le dispositif de consultation des jeunes consommateurs :

#### Ardennes

- Lycée Paul Verlaine de Rethel
- Lycées Pierre Bayle, Jean-Baptiste Clément de Sedan
- Lycée de Bazeilles

#### Marne

- Lycée Clemenceau, Jean Jaurès, Raymond Kopa, Marc Chagall et Georges Brière de Reims

#### Haute-Marne

- Lycée Diderot de Langres.

Des étudiants en santé réalisent des actions de prévention dans des écoles et établissements scolaires.

Par ailleurs, grâce à la campagne de **vaccination HPV** menée auprès des élèves de 5e des collèges publics, le taux d'enfants vaccinés a augmenté significativement passant de 19 à **26% chez les garçons** et de 36 à **51% chez les filles**.

Suite au constat d'une **dégradation de la santé mentale** des enfants, une équipe de pilotage académique dédiée a été mise en place en octobre 2023. Un vivier de formateurs de **secouristes en santé mentale** s'est constitué en février 2024 et des binômes ont été formés dans plus de 75% des collèges de l'académie au printemps 2024. En 2024-2025, ce programme sera généralisé dans l'ensemble

des écoles et établissements scolaires. Un protocole de santé mentale sera rédigé dans tous les établissements scolaires et le **numéro vert de prévention du suicide (1314)** est désormais inscrit dans les carnets de correspondance.

**Dans l'Aube**, quatre lycées bénéficient depuis 4 ans du projet Informer - Destigmatiser - Évaluer - Orienter (IDEO) porté par l'établissement public de santé mentale (EPSM) de l'Aube : lycée Les Lombards, Troyes ; lycée Gaston Bachelard, Bar-sur-Seine ; lycée Saint-Joseph/ La Salle, Troyes ; lycée les Cordeliers, Arcis-sur-Aube. Il s'agit du premier **programme de prévention collective** mené sur ce sujet, qui comprend des interventions auprès des personnels et des élèves de seconde. Son extension au département de la Marne en partenariat avec le pôle de pédopsychiatrie du CHU de Reims est à l'étude pour la prochaine rentrée.

Un projet mené en partenariat avec l'association des psychomotriciens champenois est en cours d'élaboration. Il vise à assurer un **meilleur développement de la motricité et de l'accès au graphisme** pour les élèves de maternelle de la cité éducative de Reims et à réduire les inégalités sociales d'accès aux apprentissages par la **remédiation précoce**. Ce projet est issu de la réflexion menée sur le repérage des premières fragilités des élèves et du lien entre les fragilités sociales, l'environnement (notamment l'usage des écrans) et le développement de la motricité. Les psychomotriciens agissent en fonction de l'observation menée en classe et



d'un travail mené avec les enseignants.

La diffusion durant l'année scolaire 2024-2025 d'une feuille de route de l'éducation nationale doit permettre de tracer les grandes orientations stratégiques du **développement des compétences psychosociales (CPS)** chez les élèves. Le pilotage est assuré par les **délégations académiques CPS et par les comités territoriaux (Coter)** à l'échelle des départements qui se mettent progressivement en place au premier trimestre de l'année scolaire. Ces Coter sont pilotés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), un représentant du conseil départemental et un représentant de l'agence régionale de santé. L'objectif est d'assurer, sur le développement des CPS, une **cohérence entre tous les acteurs** qui contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et dans les familles.

Pour prévenir le harcèlement, des **cours d'empathie** ont été développés dans les écoles maternelles et élémentaires afin d'apprendre aux élèves à adopter des comportements prosociaux et des formes positives de communication. Former les élèves à l'empathie doit améliorer la qualité des relations entre les élèves et favoriser l'acquisition d'un ensemble de compétences indispensables au vivre-ensemble, à l'estime de soi, au respect de l'autre et, in fine, à la réussite scolaire de tous les élèves dans un climat scolaire serein.

Expérimentés et évalués de janvier à juin 2024 dans 117 écoles de l'académie, les cours d'empathie vont progressivement s'étendre.

# Développer les compétences psychosociales à l'école

## LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

### C'EST QUOI ?

- Estime de soi
- Gestion des émotions
- Communication efficace permettant de résoudre les défis de la vie quotidienne

### POUR QUOI ?

- Favoriser la confiance en soi et la **réussite de tous les élèves**
- **Promouvoir une bonne santé mentale** chez les enfants et les adolescents
- Améliorer le **climat scolaire** en développant les comportements altruistes et prosociaux

### COMMENT ?

- Des **séances dédiées** en lien avec les disciplines
- L'expérimentation des **séances d'empathie** à l'école
- Une « **trousse des compétences psychosociales** » en lycée professionnel, facteurs d'une meilleure insertion professionnelle
- La **formation des enseignants**

## DES SÉANCES D'EMPATHIE POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Entre janvier et juin 2024, des séances d'empathie ont été expérimentées dans 1 000 écoles avec pour premiers résultats :

- **L'évolution favorable des indicateurs de climat scolaire** dans 50 % des écoles
- **les ressentis positifs** sur les conditions d'apprentissage, le climat de classe, la qualité de la relation et le bien-être, pour les élèves comme pour les équipes éducatives
- **L'utilisation du « kit empathie »** ministériel par 55 % des écoles

## GÉNÉRALISATION DES SÉANCES D'EMPATHIE À LA RENTRÉE 2024

- **Formation** des enseignants pour la création d'une culture commune des CPS
- **Nouvelles ressources pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés** en plus du « kit empathie »
- Podcast *Perspectives sur l'expérimentation des séances d'empathie à l'école* sur Éduscol



# 10 Encourager l'activité physique et sportive à l'école

## L'ESSENTIEL

Après une année 2023-2024 fortement colorée par la préparation et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, l'École doit désormais faire vivre l'héritage de ces Jeux et en profiter pour :

- réaffirmer la place de l'éducation physique et sportive (EPS) au sein du parcours de l'élève ;
- pérenniser les dispositifs de renforcement de la pratique physique et sportive ;
- installer le nouveau dispositif sport-études.

## LE SPORT POUR TOUS

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le dispositif national **Génération 2024** lancé en 2017 a contribué à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique. Ce dispositif a permis la **labellisation de 210 écoles et établissements scolaires dans l'académie**.

L'an dernier, un carnet de suivi de l'activité physique des élèves a été créé par l'académie de Reims et mis à disposition des professeurs d'EPS dans les collèges. Il ambitionne notamment de :

- Lutter contre la sédentarité des élèves ;
- Favoriser le développement d'une pratique autonome ;
- Accompagner les enseignants avec un guide.

Maillon important de la politique de soutien et de promotion de l'activité physique à l'école, le dispositif des **deux heures de sport en plus au collège** connaît pour l'année 2024-2025 une redéfinition de son périmètre d'action. Celui-ci sera en effet resserré autour des établissements du réseau d'éducation prioritaire et fera l'objet d'une communication large auprès des collèges concernés en début d'année scolaire pour une mise en œuvre possible après les vacances de la Toussaint.

La carte **des sections sportives scolaires** a été retravaillée cette année encore afin d'offrir une ouverture sportive la plus complète et équilibrée possible aux élèves

de l'académie. Cette année 2024-2025, **104** sections sportives maillent le territoire selon la répartition suivante : 21 sections dans les Ardennes, 34 sections dans la Marne, 31 sections dans l'Aube et 17 sections en Haute-Marne. L'équilibre territorial, l'existence de parcours sportifs complets sur l'ensemble du cursus scolaire ou encore l'existence d'un projet pédagogique sont des éléments qui concourent à la mise en place de ces sections.

**Les sections sport-études** (qui intègrent les sportifs reconnus de haut niveau) :

### Ardennes

- Lycée Monge, Charleville-Mézières : basket-ball, football ;
- Collège Arthur Rimbaud, Charleville-Mézières : natation.

### Aube

- Lycée Chrestien de Troyes, Troyes : football, escalade, basket-ball, hand-ball ;
- Collège Marie Curie, Troyes : hand-ball, football, escalade, basket-ball, tennis, athlétisme.

### Marne

- Lycée François Arago, Reims : judo, football, hand-ball, basket-ball, sports de glace, escrime, triathlon, athlétisme, cyclisme, Kick boxing ;
- Lycée Colbert, Reims : football ;
- Collège François Legros, Reims : judo, football, hand-ball, basket-ball, sports de glace.

### Haute-Marne

- Collège Camille Saint-Saëns, Chaumont : escalade.



# 11

## Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle

### L'ESSENTIEL

- **Les domaines de l'éducation artistique et culturelle (EAC) sont nombreux et variés**, allant des arts visuels et vivants à l'éducation aux médias, en passant par la culture scientifique ou la mémoire.
- **Ils participent directement aux apprentissages des élèves comme à leur épanouissement.**
- De nombreux partenaires travaillent avec l'éducation nationale pour favoriser l'EAC, **politique prioritaire qui va se renforcer à l'école primaire pour cette année scolaire.**

### L'ÉDUCATION MUSICALE ET LE CHANT CHORAL

Les élèves de l'académie bénéficient chaque année de nombreuses actions dans le domaine du chant choral :

- Charleville-Mézières (08) : le 10 juin 2024, **700 élèves** de collèges et d'une école ardennaise ont participé au spectacle Chœur en fête, pour les 40 ans de l'association Ardennes Chœur en Fête ;
- Troyes (10) : le 20 octobre 2024, **700 élèves** chanteurs du Chœur de l'Aube, issus des chorales des 25 collèges participants se produiront comme chaque année au festival Nuits de Champagne ;
- Épernay (51) : les 5 et 6 juin 2024, **150 élèves** des chorales scolaires des collèges de Terres Rouges, Jean Monnet et Côte Legris, Yvette Lundy d'Ây Champagne et du lycée Stéphane Hessel ont donné un spectacle intitulé Y'a pas d'sots métiers ;
- Châlons-en-Champagne (51) : le 18 juin 2024, **190 élèves** des classes de CM2 des écoles Pierre Curie et Mont-Saint-Michel, des chorales des collèges Perrot d'Ablancourt (dont les CHAM), Victor Duruy et Nicolas Appert, de la chorale du lycée Pierre Bayen, accompagnés du Big Band du conservatoire Jean-Philippe Rameau, se sont produits en concert en présentant La Friche, une œuvre de Romain Didier. Ce projet a été mené dans le cadre de la cité éducative ;
- Froncles (52) : les 27 et 28 mai 2024, **240 élèves** haut-marnais des chorales scolaires de six collèges (Marie Calves à Froncles ; Louis Bruntz à Bourmont ; Jouffroy d'Abbans à

Doulaincourt ; Joseph Cressot à Joinville ; La Noue et Louis Ortiz à Saint-Dizier) et de l'école Marcel Fournier à Froncles en Haute-Marne ont participé au concert Mon cher Gustave, œuvre composée pour le centenaire de la mort de Gustave Eiffel.

### Dans les collèges et lycées :

98 chorales scolaires regroupent 3917 élèves

30 ensembles musicaux regroupent 684 élèves

**8 collèges** sont pourvus de **CHAM** scolarisant près de **400 élèves** en partenariat avec les Conservatoires et les Écoles de musique :

- Jean Macé, Charleville-Mézières (08) ;
- Pierre et François Pithou, Troyes (10) ;
- Paul Langevin, Romilly-sur-Seine (10) ;
- Perrot d'Ablancourt, Châlons-en-Champagne (51) ;
- Terres Rouges d'Épernay (51) ;
- Université et Saint-Remi, Reims (51) ;
- Saint Saëns, Chaumont (52).

**7 lycées** proposent un **enseignement de la musique** (enseignement de spécialité, S2TMD ou enseignement facultatif) :

- Enseignement de spécialité et enseignement facultatif : Sévigné, Charleville-Mézières (08) ; Marie de Champagne, Troyes (10) ; Clemenceau, Reims (51) ;
- Enseignement facultatif : Joliot-Curie, Romilly-sur-Seine (10) ; Pierre Bayen, Châlons-en-Champagne (51) ; Stéphane Hessel, Épernay (51) ;
- S2TMD : Jean Jaurès, Reims (51).

## FOCUS

### Les classes à horaires aménagés

Depuis la rentrée 2023, l'académie de Reims a ouvert la **première CHA** radio de France au collège Léo Lagrange de Charleville-Mézières (08). Cette classe est proposée aux élèves venant de CM2 pour leur permettre de développer et d'affirmer des compétences d'écriture et de maîtrise de l'oral. L'intérêt pédagogique du média radiophonique réside dans la double appartenance aux domaines du journalisme et de la création artistique. Il permet à la fois une réflexion sur la fabrique de l'information et sur la création fictionnelle ou expérimentale. Les élèves s'initient à l'écriture journalistique et à la création de pièces radiophoniques.

En septembre 2024, deux **nouvelles classes à horaires aménagés** vont être proposées dans l'Aube :

- Collège Beurnonville, Troyes : CHA patrimoine ;
- Collège le Noyer Marchand, Romilly-sur-Seine : CHA théâtre.

## FOCUS

### Le prix BD du Cabaret vert (08)

Cette année, les élèves vont participer pour la 3<sup>e</sup> année au Prix BD du Cabaret vert (le festival de musique actuelle), notamment en tant que jury. L'an dernier, plus de **1500 élèves** étaient engagés, plus de 50 enseignants ont été formés. Des prix BD « jeunesse », « tout public » et « connaissance » ont été créés sur le thème du développement durable.

## FOCUS

### Les rencontres philosophiques de Langres (52)

À l'occasion de l'édition 2023, une journée a été dédiée aux lycéens. Environ **120 élèves** de l'académie ont pu en bénéficier. Cette action sera reconduite le 26 septembre 2024. Une artiste peintre et philosophe, Julie Rebecca-Poulain, assurera deux conférences pour inviter les élèves à réfléchir au concept de création.

*Page 33 : retrouvez les informations sur l'objectif 100 % Éducation Artistique et Culturelle (convention Caravelles Lieux d'art et de la culture, Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle, les collectivités territoriales labellisées 100 % EAC)*

# 12 Sécuriser les élèves dans leur parcours

## L'ESSENTIEL

La sécurisation des parcours des élèves passe par la mise en œuvre de nombreuses actions qui visent à :

- éviter les sorties du système scolaire sans diplôme ;
- favoriser une insertion professionnelle réussie grâce à des partenariats variés avec les acteurs économiques locaux ;
- faciliter l'intégration des lycéens dans l'enseignement supérieur.

### DES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'académie a mis en place une politique volontariste qui ambitionne de :

- Développer la persévérance scolaire en assurant l'accompagnement et la formation des personnels en matière par exemple de climat scolaire, de soutien apporté aux élèves, ou encore en favorisant les situations d'apprentissages propices à l'engagement des élèves ;
  - Prévenir les sorties sans diplômes des élèves les plus fragiles avec un plan d'action de prévention du décrochage composé d'actions pédagogiques menées dans les établissements et d'un dispositif d'appui aux établissements pour prendre en charge les jeunes en situation ou en risque de décrochage pour les aider à reconstruire un parcours de formation adapté.
- À la rentrée 2024, 8 établissements de l'académie vont expérimenter la mise en œuvre du centre d'aide à la réussite :
- Collège les Deux Vallées, Monthermé / lycée polyvalent Jean Moulin, Revin (08) ;
  - Collège Le Noyer Marchand, Romilly-sur-Seine / lycée Gaston Bachelard, Bar-sur-Aube (10) ;
  - Collège Colbert, Reims / lycée Jean Jaurès, Reims (51) ;
  - Collège Anne Franck Saint-Dizier / lycée professionnel Saint Exupéry, Saint-Dizier (52).
- Né à la suite d'une mission d'étude au Québec, ce projet va permettre la mise en place dans tous les établissements du secondaire des conditions d'un soutien immédiat, inconditionnel et gratuit aux élèves. Il va se concrétiser par :
- Une attention accrue de tous les signaux

manifestés par les élèves qui pourraient impacter leur disponibilité aux apprentissages ;

- Une prise en compte immédiate de ces signaux par une écoute adaptée ;
- La mise en place, si nécessaire, d'un plan d'accompagnement lorsque ces signaux peuvent représenter un risque pour leur scolarité.

Cette stratégie devra permettre de diminuer le décrochage scolaire, d'améliorer le climat scolaire et de classe.

### DES PARTENARIATS PRIVILÉGIÉS AVEC LES ENTREPRISES

Des comités locaux éducation entreprise (CLEE) ont été créés pour développer un réel réseau écoles-entreprises. Les CLEE permettent de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes. L'objectif est de les aider à identifier des métiers, actuels ou d'avenir, et de leur donner envie de suivre des formations qui leur permettront d'intégrer les entreprises locales, y compris en les motivant à se déplacer géographiquement.

L'académie compte 12 CLEE. Cette année, un nouveau va être mis en place sur le secteur de Vitry-Saint Dizier-Bar le Duc.

Autre réseau, les campus des métiers et des qualifications (CMQ) favorisent la mise en synergie des acteurs de l'éducation et de l'économie d'une filière professionnelle définie pour proposer aux apprenants des parcours de formation de bac-3 à bac+8.

L'académie compte 3 CMQ qui proposent des actions régionales :

- CMQ procédés et matériaux innovants, Charleville-Mézières (08) ;



- CMQ bioéco Academy, Reims (51) ;
- CMQ réhabilitation du patrimoine bâti, Troyes (10) (ouverture mi-septembre 2024).

Tous trois organisent de nombreuses visites d'entreprises ou des interventions sur le savoir-être en entreprise. Ils favorisent le renforcement des relations avec les partenaires professionnels.

Ces différents réseaux sont coordonnés par la mission relation école/entreprise de l'académie de Reims qui a par exemple permis l'expérimentation de stages de 3<sup>e</sup> multi-filières ou encore de nombreuses visites d'entreprises ou d'interventions sur le savoir-être en entreprise. L'opération sera reconduite cette année.

En juin 2024, les **élèves de seconde** ont réalisé un **stage** en entreprise de deux semaines. Ils sont **90 %** à avoir trouvé un stage dans l'académie, et près de 1700 offres ont été déposées sur la plateforme dédiée.

## **UN SOUTIEN RENFORCÉ VERS LE SUPÉRIEUR**

L'académie déploie depuis plusieurs années le **projet Accompagnement à l'Intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur (AILES)** en partenariat avec l'Université de Reims Champagne Ardenne.

Le projet AILES vise à assurer une meilleure orientation et une intégration plus sereine des lycéens dans l'enseignement supérieur, quels que soient leurs origines, leurs parcours, leurs compétences et leurs projets. **15 lycées** sont engagés dans ce projet.

Partie 2

# Des femmes et des hommes qui changent la vie





4. RACMATH  
1, 2, 4, 6

# 13 Renforcer la politique de ressources humaines

## L'ESSENTIEL

- Le ministère se dote d'une **stratégie RH pluriannuelle** pour une gestion des ressources humaines plus individualisée et qualitative pour ses usagers comme pour ses agents.
- L'objectif est de **mieux recruter les agents et de mieux les accompagner**, individuellement et tout au long de leur carrière.
- **Chaque académie se dotera d'une nouvelle feuille de route RH**, avec l'objectif d'agir plus en proximité des collectifs de travail et de favoriser la qualité de vie au travail.

La réussite des élèves s'appuie sur les qualités professionnelles et humaines des personnels qui y contribuent dans la diversité de leurs fonctions : enseignants, AED, infirmières, administratifs, assistantes sociales, AESH, psychologues, techniciens, cadres. Dans l'académie de Reims, un peu plus de **24 000 agents** de l'État travaillent au quotidien dans les écoles, collèges, lycées ou services académiques.

Afin d'assurer un service public de qualité, ces ressources humaines doivent être valorisées. Une feuille de route RH est en cours d'élaboration avec des attentions portées à la mise en avant des métiers, à la formation des personnels, à l'évolution des carrières, l'accompagnement des projets professionnels. On retiendra, entre autres actions, une attention à la formation de la filière administrative, la valorisation des fonctions d'AESH et d'AED et la création d'un service académique de gestion des AESH, ou encore une importante enquête sur les talents des enseignants de l'académie.

La position de **1<sup>er</sup> employeur public de proximité** au sein des 4 départements qui la composent (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne) appelle également une **politique de recrutement dynamique**, dans les différentes voies offertes que ce soient les concours, l'engagement contractuel, l'évolution interne.

Ainsi, partant d'une large consultation des chefs d'établissement, des personnels d'encadrement et des inspecteurs pédagogiques, l'académie s'est dotée d'un **plan d'action ambitieux** pour renforcer son attractivité, ses procédures de recrutement,

l'accompagnement des personnels recrutés ainsi que la valorisation des carrières et compétences.

## FAITES CONNAÎTRE VOS TALENTS

En lançant l'enquête « Faites connaître vos talents » en novembre 2023, l'académie de Reims a souhaité **recenser** certaines **compétences invisibles** des personnels enseignants, liées par exemple à une première carrière ou la préparation de diplômes ou de certifications. Ce recensement a pour objectif de proposer aux enseignants identifiés de s'inscrire dans des projets liés aux arts, au sport, ou encore à l'innovation pédagogique, au bâti scolaire, aux sciences cognitives... Il permet aussi d'identifier des compétences en management afin de proposer des missions d'encadrement. Plus de **900 réponses** sont parvenues.

Cette cartographie des compétences a permis à l'académie de **solliciter et valoriser des professeurs dans l'exercice de nouvelles missions** à la rentrée 2024 : direction d'établissement, formation à l'École inclusive, animation numérique, accompagnement de projet innovant... Elle constitue également une base pour identifier au sein des établissements scolaires les postes pouvant être profilés.

## LA TRANSFORMATION DU RECRUTEMENT

En novembre 2023, huit groupes de travail ont été lancés pour réfléchir sur le renforcement de la marque employeur et le développement de **l'attractivité des emplois de l'académie**.

À l'issue de cet important travail collaboratif,

un plan a été formalisé pour décliner concrètement **23 actions** d'ici la fin d'année scolaire 2025.

Ce travail a été mené à partir d'une réflexion collective introduisant transversalité et découplage. Il a permis d'engager les inspecteurs, personnels de direction et personnels administratifs dans une démarche participative, et ainsi de bénéficier des idées, de la créativité, de l'expérience de chacun pour identifier les défis et problématiques qui impactent plus particulièrement notre académie et suggérer des propositions de réponse. Sur la base de ces réflexions riches, ce plan d'actions s'articule autour de **3 axes** visant à :

- Renforcer l'attractivité de l'académie ;
- Améliorer l'organisation en matière de recrutement pour une meilleure réactivité ;
- Sécuriser les conditions de travail et consolider l'accompagnement.

À travers le prisme du recrutement, d'autres questions se posent en effet qui interrogent notre responsabilité sociale en tant qu'employeur : l'accompagnement et la formation des personnels nouvellement recrutés, l'attention portée à la gestion des carrières et au parcours professionnel des personnels en poste, la qualité de vie au travail, le développement de la subsidiarité des différents acteurs en EPLE et en services académiques.

Répondre aux nouveaux défis d'attractivité et de fidélisation des personnels conduit également l'académie à renforcer le pilotage de ses ressources humaines dans une logique de gestion prévisionnelle et pluriannuelle des emplois et des compétences, pour remplir au mieux sa mission première, l'amélioration continue du service rendu aux usagers.

## DES CAMPAGNES DE RECRUTEMENT

Afin de répondre aux besoins de recrutement en cours d'année et de sensibiliser les étudiants, personnes en recherche d'emploi ou en phase de reconversion à l'occasion de l'ouverture des concours, l'académie de Reims mène des campagnes de recrutement ciblées tout au long de l'année.

Depuis le mois de juin 2024, l'académie de Reims publie ses **offres d'emploi** sur le portail « **Rejoindre l'Éducation nationale** ». Cela permet d'assurer une plus grande visibilité des offres d'emploi hors concours (et hors campagnes liées aux mouvements pour les titulaires) disponibles.

Il est désormais possible aux candidats de postuler en ligne, d'enregistrer les documents, de suivre l'avancement du traitement de leur candidature et d'échanger avec les gestionnaires recruteurs.

## UNE MOBILISATION IMPORTANTE POUR UNE RENTRÉE SEREINE

L'académie a nettement anticipé les recrutements de personnels et notamment les personnels enseignants.

Ainsi, pour cette rentrée, seuls 20 postes de professeurs des écoles restent à pourvoir, ce qui représente **0,2 % des emplois dans le 1<sup>er</sup> degré**.

De même, pour les postes d'enseignants du **2<sup>d</sup> degré**, les heures non pourvues par une nomination représentent **0,9 %** de l'ensemble des heures à pourvoir.

L'académie a fortement amélioré ses recrutements malgré un besoin accru d'enseignants en mathématiques et en français.

# Le Pacte au service de la réussite des élèves

## DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ATTRACTIVES ET MIEUX RÉMUNÉRÉES

- Des missions complémentaires proposées aux enseignants volontaires

- Des missions spécifiques :
  - au 1<sup>er</sup> degré
  - au collège
  - au lycée général et technologique
  - au lycée professionnel

Priorité donnée au remplacement de courte durée dans le 2<sup>d</sup> degré

- Des missions quantifiées en heures ou forfaitaires

- Une rémunération forfaitaire de 1 250 € brut annuels par mission

## LES CHIFFRES 2023-2024

**3 enseignants sur 10**

engagés dans le Pacte

**2 408 € annuels brut**

de gain moyen par enseignant

**55 %**

des parts de Pacte mobilisées sur :

- le remplacement de courte durée
- des projets pédagogiques innovants
- le dispositif Devoirs faits

**7,6 millions d'heures au bénéfice du système éducatif dont :**

- un potentiel de 2 millions pour le remplacement de courte durée
  - 1,8 million pour Devoirs faits
  - 1,2 million pour les Stages de réussite et l'École ouverte
  - 900 000 pour le soutien dans les savoirs fondamentaux

## LES OBJECTIFS 2024-2025

- Amplifier la dynamique d'amélioration du remplacement des enseignants dans le 2<sup>d</sup> degré en doublant les parts de Pacte qui y sont consacrées.
- Favoriser l'apprentissage des savoirs fondamentaux pour tous les élèves en renforçant les moyens consacrés aux dispositifs de soutien et aux Stages de réussite dans le 1<sup>er</sup> degré et en maintenant ceux consacrés aux Devoirs faits et à l'École ouverte dans le 2<sup>d</sup> degré.
- Recentrer les missions de coordination sur les projets d'innovation pédagogique prioritaires.



# 14 Former les personnels en continu

## L'ESSENTIEL

Au-delà de l'impérative nécessité de rénover les processus de recrutement et de formation initiale des enseignants, la formation continue se caractérise par :

- **des formations plus en proximité**, qui touchent davantage de collectifs enseignants ;
- **30 écoles académiques de la formation continue (EAFC)** pour développer des modalités de formation diversifiées afin de s'adapter aux besoins ;
- **un plan national de formation ambitieux et rénové** dans ses modalités pour accompagner la politique du ministère.

## L'INNOVATION MISE EN AVANT

Le 15 mai 2024, l'académie de Reims a accueilli la **journée nationale et académique de l'innovation**. Cet événement d'envergure nationale a été l'occasion de valoriser la capacité d'expérimentation et d'innovation des acteurs de terrain. Il était centré sur les projets issus du dispositif «Notre École faisons-la ensemble», déclinaison du Conseil national de la Refondation (CNR). Les personnels venus de toutes les académies ont participé à la réflexion menée sur des sujets aussi variés que la manière d'enseigner autrement les savoirs fondamentaux, le développement des compétences psychosociales, la manière d'enrichir la culture générale des élèves... Plus de **600 personnes** ont assisté à cet événement.

## UNE ATTENTION PORTÉE AUX PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Afin de poursuivre le développement de la formation pour l'ensemble des agents administratifs, l'école académique de la formation continue (EAFC) a mené une campagne visant à **identifier les talents** des personnels administratifs qui pourraient être mis à disposition de la formation.

Au-delà de leur expertise technique, il s'agit aussi de **valoriser leur engagement** à travers une formation de tuteur, une formation certifiante de formateur ou une reconnaissance financière en tant qu'intervenant.

Actuellement, plus de **150 agents** sont en mesure d'intervenir.

Des **formations en management** sont désormais proposées aux cadres pédagogiques et administratifs de l'académie. Assurées par l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation (IH2EF) en partenariat avec le réseau des IAE, elles ont pour objectif de renforcer les capacités managériales des encadrants en permettant d'acquérir les fondamentaux, consolider ou développer de nouvelles compétences. Les modules indépendants qui le composent et les formats diversifiés, sont adaptés à chaque encadrant.

Par ailleurs, l'ensemble des 80 nouveaux personnels administratifs stagiaires ou contractuels, quelle que soit leur fonction ont fait leur rentrée le 26 août 2024 pour recevoir une **première formation de 4 jours** avant leur prise de fonction effective.

Ils seront ensuite formés tout au long de l'année dans le cadre de modules de formation en présence ou à distance.



## FOCUS

### Les productions des personnels valorisées

Dès cette rentrée 2024, l'académie déploie un nouvel espace web : Les CÉSARS, Cahiers éducatifs et scientifiques de l'académie de Reims, sont nés de la volonté de valoriser les productions intellectuelles et artistiques réalisées par des personnels de notre académie et susceptibles de nourrir les réflexions et les pratiques des acteurs de l'école.

Les CÉSARS sont organisés en quatre rubriques :

- Les projets innovants dont les bénéfices pour les élèves sont avérés ;
- Les mémoires professionnels réalisés par des professeurs de l'académie ;
- Les études thématiques portées par des groupes de travail chargés de questionner des problématiques éducatives actuelles ;
- Les productions culturelles de natures diverses (littéraires, plastiques...) réalisées par des personnels de l'académie.

# 15 Faire vivre les valeurs de la République

## L'ESSENTIEL

Au-delà de l'impérative nécessité de rénover les processus de recrutement et de formation initiale des enseignants, la formation continue se caractérise par :

- **des formations plus en proximité**, qui touchent davantage de collectifs enseignants ;
- **30 écoles académiques de la formation continue (EAFC)** pour développer des modalités de formation diversifiées afin de s'adapter aux besoins ;
- **un plan national de formation ambitieux et rénové** dans ses modalités pour accompagner la politique du ministère.

## SE FORMER SUR LA LAÏCITÉ

Débuté en septembre 2021, le **plan formation à la laïcité** et aux valeurs de la République se poursuit. Assuré par l'équipe Valeurs de la République de l'académie, il s'articule autour des savoirs théoriques – qui permettent de maîtriser les concepts liés aux valeurs de la République et à leur transmission – et de modalités d'application concrètes. Il s'adresse aussi bien aux personnels qu'aux équipes ressources. Parallèlement, deux formations spécifiques ont été engagées pour les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et les conseillers principaux d'Éducation (CPE).

Actuellement, plus de 6 000 personnels ont été formés et **180 sessions de formation** ont été déployées l'an dernier.

En complément de ce plan, des **cafés Valeurs de la République**, auxquels 200 personnels ont participé, ont été proposés tout au long de l'année.

Pour l'année 2024-2025, des outils vont être mis à disposition pour les équipes ressources et les personnels de direction.

**Deux guides** seront proposés aux enseignants afin d'organiser la journée de la laïcité et la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme.

**Un accompagnement** sera assuré pour la mise en œuvre du plan laïcité dans les établissements scolaires et les écoles.

## FOCUS

### Une cellule d'appui pédagogique

L'académie met en place à la rentrée 2024 **une cellule d'appui pédagogique visant à lutter contre l'autocensure des enseignants**. Elle est composée d'une quinzaine d'enseignants du second degré de différentes disciplines et de conseillers pédagogiques du premier degré qui proposent de **réfléchir entre pairs** sur la manière de prévenir les contestations et les refus d'enseignement.

Il s'agit de permettre aux enseignants qui le souhaitent, **en toute confidentialité**, de bénéficier de **conseils** ou d'un **accompagnement** pour aborder les points potentiellement sensibles des programmes ou pour faire face à des situations pédagogiques ayant entraîné des réactions, remarques ou questionnements de la part des élèves ou des familles qui peuvent être perçus comme déstabilisants.

Cette initiative s'est vue confortée depuis dans le cadre du plan ministériel pour la sécurité des élèves, des personnels et des établissements scolaires en avril 2024, ainsi que par les nouvelles mesures pour renforcer la culture partagée de la laïcité à l'École en mars 2024.

# L'égalité professionnelle femmes-hommes : un enjeu majeur pour notre institution

L'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont des marqueurs forts pour notre institution et font partie des valeurs que notre École promeut au quotidien. La double labellisation Égalité et Diversité en atteste depuis juin 2022.

## LA DOUBLE LABELLISATION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ



### QUI ?

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

### POURQUOI ?

Pour souligner l'engagement et la volonté d'amélioration continue dans le cadre d'une gestion des ressources humaines du XXI<sup>e</sup> siècle

### QUAND ?

Depuis juin 2022 et pour une durée de quatre ans

## Objectifs

- **Mobiliser** l'ensemble de la communauté éducative autour d'actions concrètes et de bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité
- **Identifier** les points forts et les actions d'amélioration
- **Engager** les équipes dans les évolutions à conduire pour gagner en attractivité
- **Intégrer** l'égalité et la diversité dans les politiques RH au bénéfice des agentes et des agents, en cohérence avec les politiques publiques de diversité, d'inclusion et de lutte contre les violences portées par le ministère au bénéfice des élèves

→ **Un audit de surveillance** a eu lieu en novembre 2023 pendant dix jours pour suivre l'avancement de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans les politiques RH comme dans les politiques publiques ministérielles, dans un périmètre couvrant l'administration centrale et 7 académies, et pour faire évoluer encore notre action.

## LES NOUVEAUTÉS 2024

- **Accompagnement des académies dans la démarche de labellisation** et formations à l'auto-évaluation et à l'audit programmées tout au long de l'année scolaire pour préparer l'audit de renouvellement de la labellisation à l'automne 2025, qui concernera l'ensemble des 30 académies.
- **Deuxième Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027** pour conforter l'engagement du ministère à faire progresser cette politique RH.

# 16 Moderniser l'administration

## L'ESSENTIEL

L'administration du ministère se transforme au service des élèves, des familles et des personnels pour :

- faciliter les démarches administratives ;
- dématérialiser et simplifier les procédures internes ;
- renforcer l'impact de ses politiques ;
- améliorer les conditions de travail.

Cette démarche d'ensemble, dont les premiers résultats sont déjà visibles, accompagne les réformes pédagogiques et renforce le service public de l'éducation nationale.

## TRANSFORMER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES AVEC LE CNR

Dans l'académie, 3 axes guident les personnels qui souhaitent s'engager dans la démarche « Notre École, Faisons-la ensemble » :

- Lire, écrire, compter pour améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux ;
- L'aménagement des espaces d'apprentissage ;
- Le bien-être pour bien apprendre et enseigner.

**95 projets** dans l'académie bénéficient à quelque 24 000 élèves grâce à plus de 3 millions d'euros versés par le Fonds d'innovation pédagogique.

Le projet de **l'école primaire Pont de Muire Diderot à Tinqueux (51)** va permettre la création de 3 espaces « hors classes ». La ville de Tinqueux, en lien avec l'inspecteur de circonscription, a mis en place un projet ambitieux à l'occasion de la construction d'une nouvelle école dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2024. L'idée est de **fonctionner avec plus de classes que de salles**. La forme scolaire est alors revue en faisant fonctionner l'école par cycles et en variant la composition des groupes (ainsi que leurs nombres) en fonction des activités. Le centre de l'école est prévu pour être flexible (salle de motricité, espace bibliothèque, science et multimédia). Un lien existe déjà avec la maison pour la science (intervention d'étudiantes tous les vendredis). Un enseignement en langue anglaise est à l'étude. Il s'agit de l'un

des quatorze premiers projets « pépites » sélectionnés au niveau national dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) qui pourra bénéficier d'un soutien complémentaire dans le cadre de la réserve nationale.

L'an prochain, un deuxième projet académique sera présenté à la réserve nationale : **le bus des connaissances du collège Les Jacobins de Troyes (10)** est pensé comme un tiers-lieu avec pour objectif d'enseigner autrement. Grâce à cet espace mobile, les élèves du secteur pourront partager et développer connaissances, compétences, ouverture culturelle et scientifique. Des actions de sensibilisation à destination des élèves et de leurs familles seront également menées avec le concours de partenaires.

En mars dernier ont été lancés les premiers **cafés de l'innovation**, qui ont pour objectif notamment de créer un **réseau des porteurs de projets NEFLE** et d'**inspirer** de nouvelles équipes par le biais de partage d'expériences.

À l'occasion de la journée de l'innovation le 15 mai 2024, une convention a été signée avec le programme Innovations, Données et Expérimentations en Éducation (IDEE) afin de lancer une expérimentation scientifique qui a vocation à **évaluer l'impact de certains projets CNR** menés dans l'académie.

## AGIR SUR LE BÂTI SCOLAIRE

Depuis 2021, l'académie compte un référent bâti scolaire qui est un interlocuteur privilégié des collectivités territoriales sur les questions

de **construction, rénovation et aménagement** des écoles, collèges, lycées et favorise à ce titre la mobilisation des usagers (personnels de l'Éducation nationale, élèves).

Il est chargé d'accompagner la réflexion concernant les aménagements d'espaces scolaires auprès des collectivités ou en établissement et de **valoriser les espaces pédagogiques innovants et inspirants** créés sous l'impulsion des équipes.

La cellule bâti scolaire a ainsi mené un travail étroit avec le Conseil départemental des Ardennes à l'occasion de la construction du futur collège de Monthermé ou encore lors de la fermeture du collège Jean de la Fontaine et de l'accueil des élèves au collège Rouget de L'Isle. Elle a également accompagné le projet OASIS (voir p.34).

Elle a aussi organisé en mars 2024 un **séminaire** auquel 200 personnes (collectivités, élus, cadres de l'Éducation nationale, chercheurs, experts, architectes et partenaires) ont participé.

Près de **30 établissements** ont ainsi déjà été accompagnés.

# Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation

## Objectif

Améliorer l'efficacité des pratiques pédagogiques et la qualité des apprentissages des élèves, s'assurer de leur diffusion



**15 434**  
projets déposés

**7 559**  
projets validés

**4 927 442**  
élèves bénéficiaires,  
scolarisés en école  
ou en établissement

## LES DEUX ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

### 1. UNE LOGIQUE DE CONCERTATION LOCALE POUR ENCOURAGER LES DYNAMIQUES D'ÉQUIPES ET ASSOCIER LE TERRITOIRE

La démarche CNR vise à faire émerger, sur la base du volontariat, des initiatives fondées sur les besoins constatés par les équipes afin d'améliorer la réussite et le bien-être des élèves et de réduire les inégalités. Les concertations, étape essentielle de la démarche, se nourrissent des réflexions des équipes menées lors de l'évaluation de l'école ou de l'établissement et permettent d'inscrire des projets qui engagent la communauté éducative et les partenaires locaux, notamment les collectivités territoriales. Le Fonds d'innovation pédagogique permet le financement des projets, en complément de l'engagement des collectivités.

### 2. UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Les équipes porteuses de projets CNR bénéficient d'un accompagnement de proximité coordonné par les personnels d'encadrement territoriaux. Ceux-ci mobilisent leurs équipes pour entretenir un dialogue aux différentes étapes de leurs projets. L'engagement des projets dans la durée est encouragé pour permettre, à terme, une mesure d'impact. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, tout à la fois pilotes de la structure et accompagnateurs du collectif, jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre et la pérennisation de ces projets.

#### • La réserve nationale

Les équipes volontaires dont le projet CNR a été validé par la commission académique et qui présentent une valeur pédagogique élevée et mesurable sur les résultats des élèves peuvent obtenir un accompagnement et un financement dans le cadre de la réserve nationale. La valorisation et le financement au plan national visent à favoriser une diffusion large et à soutenir une dynamique d'essaimage sur le territoire.

→ Le 25 avril 2024, les 14 premiers projets retenus par la commission nationale ont été dévoilés. À la rentrée 2024, la commission nationale examinera une nouvelle série de projets.

#### • La communauté CNR

##### « Notre école, faisons-la ensemble »

- Accessible via la plateforme M@gistère
- 6 150 membres
- 600 connexions quotidiennes

Initiée à l'automne 2023, cette communauté soutient la dynamique de transformation impulsée par le Conseil national de la refondation dans son volet éducation et fédère l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre des projets. Elle permet aux équipes volontaires engagées de concevoir et de mettre en œuvre des projets en bénéficiant de ressources inspirantes, de temps d'échanges, de formation et de partage d'expérience entre pairs et avec des experts.





Partie 3

**Des enjeux qui  
définissent l'avenir**





# 17

## Développer les compétences numériques

### L'ESSENTIEL

- **L'attestation de sensibilisation au numérique devient obligatoire à la rentrée pour les élèves de 6<sup>e</sup>.**
- **Les compétences numériques se développent dans tous les enseignements.** Le nouveau programme de technologie du cycle 4 porte une ambition inédite pour le numérique.
- **Le développement des compétences numériques des professeurs est encouragé** par la création d'une attestation accessible aux personnels volontaires et par la mise à disposition de communs numériques (Éléa, Capytale, la Forge) pour créer et partager leurs propres ressources.

Pour adapter l'enseignement aux évolutions technologiques et aux besoins des élèves, une stratégie nationale du numérique pour l'éducation est déployée de 2023 à 2027. Il s'agit d'améliorer l'accès et l'usage des outils numériques pour tous les élèves, de renforcer les compétences numériques des enseignants et de sécuriser les environnements numériques de travail (ENT).

### L'IA AU CŒUR DES NOUVELLES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Afin d'engager une dynamique positive, responsable et raisonnée de mobilisation de l'IA pour les enseignements et les apprentissages, la délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) a organisé en avril dernier la première semaine de l'IA pour l'éducation pour la région académique Grand Est. **Les enseignants** ont pu suivre des webinaires de présentation des ressources pédagogiques utilisant l'IA et des webinaires thématiques (« IA et esprit critique », « devoirs avec l'IA, triche ou pas triche ? »...). Ils ont également bénéficié de journées de formation.

Progressivement, **les élèves** sont amenés à utiliser des **logiciels et des applications utilisant l'IA**, adaptés à leur âge (Archipel et Lalilo, Adaptiv'Maths pour le 1er degré, et MIA en mathématiques et français au lycée). Ces outils proposent des exercices adaptatifs favorisant la différenciation pédagogique.

Par ailleurs, le ministère s'est engagé en janvier 2024, dans la production de nouvelles ressources pédagogiques pour les apprentissages fondamentaux du CP

à la 3<sup>ème</sup>, dans le cadre du Partenariat d'Innovation pour l'Intelligence Artificielle (P2IA).

### PIX : POUR ÉVALUER ET CERTIFIER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

La certification PIX permet d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et le monde professionnel.

La plateforme dédiée propose des tests qui s'adaptent au niveau de chacun, valorisent les savoirs, savoir-faire et compréhension des enjeux du numérique du cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Les établissements scolaires disposent d'un espace PIX ORGA dédié qui permet aux équipes pédagogiques de générer des parcours de tests afin de suivre les résultats des élèves et ainsi de les accompagner dans l'acquisition de leurs compétences jusqu'à la certification. Au collège, les élèves disposent d'un espace PIX qui les suivra durant toute leur scolarité.

Dans l'académie, l'année 2023-2024 a été l'occasion de :

- Expérimenter l'attestation PIX pour les élèves de 6<sup>e</sup> ;
- Expérimenter le parcours PIX parents à l'occasion du Safer internet day ;
- Déployer Pix+Edu pour les professeurs.

### DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL POUR TOUS

L'ENT « Mon bureau numérique » (MBN) mis en place dans la région académique Grand

Est pour les élèves du **second degré** est le **plus fréquenté et utilisé** avec 170 millions de visites l'an dernier.

L'ENT mis en place pour les élèves du **premier degré** dans l'académie de Reims est un **modèle unique** dans le Grand Est. 80 % des écoles bénéficient ainsi d'un accès aux ressources numériques en français et en mathématiques basées sur l'IA adaptative.

## FOCUS

### **Une conférence sur l'IA à la foire de Châlons**

À l'occasion de la foire de Châlons, l'académie de Reims organise une table ronde sur le thème : « Éducation et formation à l'ère de l'intelligence artificielle », le vendredi 6 septembre de 14h à 15h30. Face à l'émergence rapide de l'intelligence artificielle auprès du grand public, au déploiement de ressources pédagogiques basées sur de l'IA, des jumeaux numériques ou encore de la réalité augmentée, cette table ronde sera l'occasion de s'interroger sur l'adaptation de l'appareil de formation au marché du travail, mais également sur l'éducation et les enjeux de citoyenneté et de démocratie.

Pour l'occasion, Christophe Nicolle, chercheur en Ingénierie des connaissances et du raisonnement artificiel au laboratoire CIAD de l'Université de Bourgogne et Jean Cattan, Secrétaire Général du Conseil National du Numérique, répondront aux questions et apporteront leur éclairage d'experts.

# Relever les défis de l'intelligence artificielle

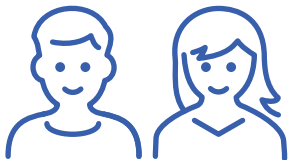
## Objectifs

1. **Créer les conditions d'une appropriation collective de l'IA et de ses enjeux** afin de définir ensemble les conditions dans lesquelles elle s'insère dans le quotidien des classes
2. **Encourager une utilisation raisonnée** de l'IA à partir de la 5<sup>e</sup>, sous contrôle de l'enseignant, en lien avec l'évolution des programmes
3. Permettre à l'École d'**assurer son rôle dans l'éducation aux médias** et la compréhension des avantages et inconvénients des technologies

## UNE DÉMARCHE ADAPTÉE

- Chaque enseignant peut explorer les usages de l'IA.
- En classe, l'enseignant doit poser un cadre de confiance pour ne pas exposer les données personnelles des élèves à un système d'IA.
- Toutes les décisions importantes sont **validées par l'enseignant**.
- Dans un souci de vigilance et de réflexivité, il s'agit d'organiser une forme de **questionnement régulier**, méthodique et délibératif pour développer l'esprit critique des élèves sur le fonctionnement des IA et leur utilisation.

## CE QUI PEUT RELEVER OU PAS D'UNE IA



### CE QUI DOIT RESTER HUMAIN

- Avoir une intention
- Évaluer et distinguer le vrai du faux
- Comprendre et agir dans des situations complexes
- Avoir une approche intuitive
- Créer
- Réfléchir
- Hiérarchiser
- Avoir une expérience corporelle et sensible
- Donner du sens à une information, une connaissance, une œuvre



### CE QUI PEUT ÊTRE TRAITÉ PAR UNE MACHINE

- Calcul et traitement statistique des données massives
- Production de textes, images et sons en réponse à des instructions
- Imitation - Simulation
- Modélisation
- Manipulation de signes
- Apprentissage sans compréhension du sens
- Entraînement

## DES OUTILS AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE

### Cinq

services numériques  
pour l'apprentissage du français  
et des mathématiques en cycle 2  
dans le cadre du Partenariat  
d'innovation IA (P2IA)

L'assistant vocal **Captain Kelly**  
pour l'enseignement de l'anglais  
à l'école primaire

### Edu'Up

Des services numériques pour comprendre  
le fonctionnement de l'IA ou aider les  
enseignants à produire des ressources

### Six

services numériques  
pour l'apprentissage du français,  
des mathématiques et des langues  
vivantes en cycle 3,  
dans le cadre d'un nouveau P2IA

### Domino

Un bouquet de services pour le cycle 2

## DES ÉTAPES POUR PRÉPARER L'AVENIR

- **Des formations à la disposition des enseignants** pour comprendre les enjeux et les usages des IA en éducation (AI4T).
- **Échanger en équipe au sein des établissements** sur l'évolution des pratiques d'évaluation et de devoirs.
- **Un nouveau programme de technologie du cycle 4** (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) axé notamment sur une compréhension du fonctionnement des outils et dispositifs numériques (algorithmes, IA, etc.).
- Le développement de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités pour **personnaliser les parcours d'apprentissage et les activités selon les besoins de chaque élève.**
- **Un marché en préparation pour fournir aux enseignants des outils innovants et l'IA générative pour les aider dans leurs « gestes quotidiens » :** préparation de cours, confection d'un scénario pédagogique interactif ou encore évaluation.

# 18 Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République

## L'ESSENTIEL

- Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) est mis en œuvre à la rentrée 2024 à chaque début de cycle pour les classes de CP, CE2, 5<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup>. Au cycle 4, 18 heures de projets d'éducation à la citoyenneté l'enrichissent.
- Pour promouvoir l'engagement citoyen au travers du Service national universel (SNU), le dispositif Classes et lycées engagés (CLE) est reconduit.
- Près de 150 000 jeunes seront engagés en Service civique en 2024-2025.

### LES CLASSES ENGAGÉES LABELLISÉES

Le label «classes engagées» donne aux élèves de seconde et de première année de CAP l'opportunité de faire l'expérience de la cohésion, de vivre les valeurs de la République et de découvrir des formes variées d'engagement. Il vise également à fédérer les équipes pédagogiques autour d'un projet interdisciplinaire et à renforcer les partenariats des établissements.

L'intégration du **séjour de cohésion du service national universel** est une des constituantes et un pilier du projet pédagogique de la classe engagée.

Dans l'académie, **400 élèves** ont bénéficié de ce dispositif l'an dernier.

Parmi les projets remarquables portés par les établissements, les élèves du lycée François Bazin de Charleville-Mézières (08) ont rénové l'engin blindé de reconnaissance sur le site des pompiers à Sedan en partenariat avec l'amicale des Anciens du 12<sup>e</sup> régiment de Chasseurs.

**42 classes engagées** sont créées pour la rentrée 2024, ce qui concerne 1 134 élèves.

### LA CULTURE DE LA DÉFENSE

Depuis 1987, le trinôme académique permet d'intensifier les liens entre les communautés enseignantes et militaires et de développer l'esprit et la culture de Défense. Placé sous l'autorité du recteur, il rassemble l'autorité militaire territoriale et le président de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des Hautes-Études de Défense

Nationale (IHEDN).

L'an dernier, un séminaire a permis de travailler à l'accompagnement de la formation initiale et continue dans les **Armées** afin de dresser un bilan des **besoins en formation** sur le territoire académique.

Au cœur du parcours de citoyenneté et en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les **Classes de défense et de sécurité globale** (CDSG) offrent des temps de rencontres et d'activités avec des militaires pour donner aux élèves des repères pour comprendre la défense, à travers ses acteurs et ses enjeux, son histoire, sa mémoire et son patrimoine. Elles contribuent également à la construction des parcours éducatifs (citoyen, avenir, artistique et culturel, et de santé) de chaque élève.

Cette année, l'académie va compter **48 CDSG et cadets de la sécurité**, dont une à **enjeux maritimes au lycée François I<sup>er</sup>** de Vitry-le-François (51).

### CITOYENNETÉ ET LE TRAVAIL DE MÉMOIRE

Les élèves sont encouragés à participer aux concours scolaires existants. À titre d'exemple, **1 100 élèves**, issus de 56 établissements ont participé au **concours national de la résistance et de la déportation**.

Dans le cadre du **80<sup>e</sup> anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire**, plus de **2 000 élèves** des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés ont participé à un projet.

Les élèves du collège du Mont d'Hor (51)

ont obtenu le 1<sup>er</sup> prix national du concours Clemenceau, ceux du collège Jean Rogissart de Nouzonville (08) ont participé à la finale de l'opération « Parlement des Enfants » à l'Assemblée nationale et les élèves du lycée Sévigné de Charleville-Mézières (08) ont obtenu le 3<sup>e</sup> prix national du concours Bulle de mémoire.

La classe de CM1/CM2 du pôle scolaire de Chemery-Chehey (08) est sélectionnée pour la finale nationale du concours des Petits artistes de la mémoire.

Les élèves du lycée Stéphane Hessel d'Épernay (51) ont participé à la cérémonie de veillée en hommage à Missak Manouchian et aux membres du groupe de l'Affiche rouge au Mont Valérien le 20 février 2024.

Près de **1 500 élèves** issus de 21 collèges sont engagés dans le dispositif **EducDroit** qui doit permettre aux élèves d'acquérir, à partir de situations proches de leur quotidien, des savoirs juridiques fondamentaux afin de faciliter leur accès au droit.

## VIE LYCÉENNE ET COLLÉGIENNE

Les instances lycéennes et collégiennes contribuent au développement d'une culture de l'engagement citoyen chez les élèves. Dans l'académie, les jeunes élus bénéficient de formations et de temps d'échanges.

L'an dernier, les élus du Conseil académique de vie lycéenne (CAVL) ont réalisé un **kit de santé mentale** qui sert à informer les élèves et à accompagner les futurs secouristes en santé mentale (voir p.40). Les élus du Conseil académique de vie collégienne (CAVC) ont produit une **vidéo sur les handicaps invisibles**.

Cette année, l'académie va mettre en place pour la première fois une **formation juridique, financière et organisationnelle** pour les élèves qui vont gérer les **maisons des lycéens** (MDL).

Les **élections** des Conseils de vie lycéenne (CVL) et Conseils de vie collégienne (CVC) auront lieu **le 10 octobre 2024** pendant la semaine de la démocratie scolaire. Elles suivront les semaines de l'engagement.

## FOCUS

### L'éducation aux médias

L'éducation aux médias et à l'information permet aux jeunes de renforcer des compétences transversales relevant à la fois de l'information-documentation, des pratiques médiatiques et des usages numériques pour se repérer dans un écosystème marqué par l'infobésité et les désordres informationnels. Elle s'appuie sur l'action académique du Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI) et celle des professeurs documentalistes au sein des établissements scolaires.

L'académie organise deux concours :

- **Le concours école-média**, en partenariat avec le Conseil départemental de la Marne auquel plus de 300 élèves ont participé l'an dernier ;
- **Le festival Check Ton Info**, coorganisé avec L'Union et le campus rémois de SciencePo en partenariat avec la fondation Orange, auquel plus de 860 élèves ont participé.

Elle participe aussi à la **semaine de la presse et des médias** qui a touché l'an dernier 14 550 élèves et mobilisé 1 220 enseignants.

Enfin, elle compte 4 classes médias et 35 médias scolaires structurés au sein de l'académie.

# Le Service national universel : l'engagement citoyen des 15-17 ans

## Objectifs

- Développer la **cohésion nationale**
- Promouvoir **une culture de l'engagement**
- Accompagner **l'insertion sociale et professionnelle**

## UN TEMPS DE COHÉSION

- **Séjour collectif de 12 jours** en dehors du département de résidence
- **Hors temps scolaire et sur inscription individuelle** (sauf Classe engagée)
- **Activités liées aux enjeux de société** : citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.



Depuis 2019

**140 000**  
participants

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024

**49 874**  
participants

**8 244**  
encadrants

**451**  
séjours de  
cohésion  
sur 9 sessions

## UN TEMPS DE SERVICE À LA NATION

Chaque jeune peut choisir la cause pour laquelle il souhaite s'engager afin de se sentir pleinement utile à la société. Son engagement peut prendre deux formes :

- **une mission d'intérêt général** ;
- **un engagement long type** Service civique.

## LE LABEL CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

Depuis 2023, **tout jeune scolarisé en classe de 2<sup>de</sup> ou en 1<sup>re</sup> année de CAP** peut s'inscrire, au sein de son établissement scolaire, dans une classe engagée.



### Un projet pédagogique thématique

Défense et mémoire  
Sport et Jeux olympiques et paralympiques  
Environnement  
Résilience et prévention des risques

### Un séjour de cohésion SNU organisé sur le temps scolaire

autour d'un socle commun et du projet pédagogique de l'établissement scolaire d'origine





# 19 Se mobiliser pour la transition écologique

## L'ESSENTIEL

L'École du futur est une école plus engagée dans la protection de l'environnement et la transition écologique. Ses priorités pour l'année 2024-2025 sont :

- **renforcer l'accompagnement des éco-délégués ;**
- **poursuivre le déploiement de la labellisation E3D** (école ou établissement en démarche globale de développement durable) ;
- **favoriser le développement des aires éducatives** (marines, terrestres, fluviales) ;
- **mettre l'accent sur les dispositifs d'éducation à la mer**, dans le cadre de l'Année de la mer.

L'académie de Reims met en place une **politique ambitieuse et volontariste** face aux enjeux climatiques et environnementaux. Pour ce faire, elle encourage toutes les initiatives portées par les écoles et les établissements scolaires, mais aussi par les personnels.

### UNE DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour répondre à la nécessité de coordonner cette politique ambitieuse, l'académie de Reims a créé en janvier 2024 la **première délégation académique à la transition écologique en France**. Elle innove pour permettre une mise en mouvement collective synonyme de changements positifs. Cette délégation s'appuie sur une structure dotée de moyens humains et financiers suffisants afin de garantir l'efficacité de son action sur le long terme.

### L'EMPREINTE CARBONE RÉDUITE

L'empreinte carbone des services administratifs du rectorat et de chacune des quatre directions départementales des services de l'Éducation nationale sera réduite suite à la réalisation d'un **bilan d'émission de gaz à effet de serre** réalisé en 2022-2023. Des mesures de sobriété ont commencé à être mises en œuvre. Grâce à une application dédiée développée par l'académie, les personnels vont notamment pouvoir tester le covoiturage dès cette rentrée.

### L'ACADÉMIE FORME SES AMBASSADEURS

Parmi les actions concrètes, l'académie a souhaité **mobiliser** l'ensemble de **ses personnels** aux côtés des élèves autour de ces questions. L'an dernier, 9 personnels administratifs issus du rectorat et des 4 DSDEN, gestionnaires, chefs de services et de divisions, ont suivi **5 journées de formation** animées par des intervenants variés spécialistes des questions liées à l'environnement, au développement durable, à la transition écologique et à l'urgence climatique. Ils constitueront les premiers ambassadeurs de la transition écologique au sein des services auprès de leurs collègues. Ils bénéficieront d'une deuxième phase d'approfondissement en formation à la rentrée 2024 et seront rejoints par de nouveaux personnels qui souhaitent s'engager sur ces questions.

### UNE ASSEMBLÉE POUR LES ÉCO-DÉLÉGUÉS

En janvier 2024 s'est tenue la première **assemblée des représentants des éco-délégués** de collège et de lycée dans les locaux du campus rémois de Sciences-Po.

À cette occasion, ils ont présenté les propositions collectées dans chaque département. Le fruit de ces travaux a abouti à une synthèse regroupant des propositions d'actions sur des thèmes tels que le verdissement des espaces intérieurs et extérieurs, la limitation des déchets, la solidarité (avec par exemple la création de friperies solidaires), la gestion de l'eau, la

sobriété énergétique ou l'accès à la santé.

Cette instance a réuni des élèves éco-délégués et des représentants du Conseil Académique de la Vie Lycéenne et du Conseil Académique de la Vie Collégienne, acteurs de l'action académique au quotidien. Des représentants de l'autorité académique et des partenaires issus des collectivités territoriales, des services de l'État, de l'enseignement supérieur et des associations étaient présents.

### UN LABEL E3D

La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'Éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Près de **360** écoles, collèges et lycées et Établissements régionaux d'enseignement adaptés (EREA) sont labellisés E3D.

200 référents EDD œuvrent dans les collèges et lycées.

## FOCUS

### Un prix de l'éducation pour le climat

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, **le collège de l'Argonne à Grandpré (08)** expérimente un parcours d'éducation au développement durable. **Deux heures** sont **dédiées au développement durable**. Elles ont été intégrées aux emplois du temps des collégiens. Ce projet intitulé «C'est dans ma nature» s'appuie sur les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Chaque semaine, les élèves sont ainsi répartis en 4 groupes de 25 élèves en inter-niveaux, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> pour travailler sur la question des enjeux du développement durable et agir en citoyens responsables.

Ce projet a été récompensé le vendredi 31 mai dernier par le prix de l'éducation pour le climat organisée par le Forum International de la Météo et du Climat. Cette distinction vient féliciter le travail de l'équipe et encourager cette initiative pédagogique unique en France.

Les écoles du secteur qui ambitionnent d'être labellisées « territoire éducatif E3D » seront pleinement intégrées à ce projet cette année.

# 20 Encourager la mobilité européenne et internationale

## L'ESSENTIEL

- La France est le premier pays d'envoi en mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.
- 48 % des établissements français disposent d'au moins un partenariat scolaire actif avec un établissement étranger.
- Les lycéens des voies générale et technologique peuvent obtenir une **mention mobilité européenne et internationale sur leur diplôme du baccalauréat**.
- En septembre, le site « **Découvrir le monde !** » permet de mieux s'informer sur les opportunités de mobilité ([www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr](http://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr)).

L'ouverture européenne et internationale confronte les enseignants, chefs d'établissement, tous personnels de l'académie et surtout les élèves, à des pratiques et situations d'apprentissage et professionnelles diverses, au contact de partenaires étrangers. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation initiale et tout au long de la vie et développe, en sus des compétences techniques et de connaissances inscrites dans les programmes scolaires, des compétences transversales. Elle passe par différents projets qui vont de la maternelle au lycée.

L'académie de Reims contribue notamment à la mise en œuvre du plan langues vivantes en coopération avec les corps d'inspection. Elle favorise les actions de mobilités, les partenariats - virtuels, hybrides ou en présentiel -, afin que les apprenants puissent donner du sens à leur apprentissage par une mise en pratique de la langue et développer la prise en compte de l'altérité et des compétences interculturelles.

Par exemple, l'an dernier, plus de **14 000 élèves** de l'académie ont bénéficié d'un programme de mobilité. Et **40 personnels des sections sportives** ont participé au programme académique de mobilité à l'occasion des Jeux olympiques afin de favoriser l'inclusion de tous les élèves dans ces sections.

## L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

L'**Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère (EMILE)** est un dispositif pédagogique qui prévoit l'enseignement de tout ou partie d'une discipline en langue étrangère pour le **premier degré**. À la rentrée 2024, 50 écoles le proposeront. Un plan de formation pour les professeurs des écoles qui s'engagent dans ce dispositif est décliné dans chaque département.

Dans ce cadre, une **certification complémentaire 1<sup>er</sup> degré** va être proposée aux enseignants du premier degré afin de valoriser leurs compétences.

Une **6<sup>e</sup> bilangue** (anglais/allemand) va ouvrir au collège Jean Renoir de Montier-en-Der (52) à la rentrée 2024.

- Des **sections internationales (SI)** de collège et de classes de lycée vont conduire au **bac français international (BFI)** :
- SI espagnol au collège les Jacobins de Troyes ;
- SI anglais au collège Paul Fort et au collège Robert Schuman de Reims ;
- BFI anglais au lycée Libergier, au lycée Marc Chagall, de Reims (51), Chrestien de Troyes à Troyes (10) et Charles de Gaulle à Chaumont (52) ;
- BFI espagnol au lycée Camille Claudel de Troyes (10).

## DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'opération FSE+ (Fonds social européen) portée par la Région Grand Est vise à identifier et lever les freins sur la mobilité, à valoriser et matérialiser l'expérience de mobilité des élèves, et à promouvoir les mobilités internationales.

Parallèlement, les **périodes de formation en milieu professionnel se développent** dans le cadre du consortium Erasmus+ Enseignement et Formation professionnelle (EFP). De nouveaux pays d'accueil sont régulièrement recherchés.

Par ailleurs, des dispositifs d'aide à la mobilité des élèves ont été créés par le biais d'interventions du Centre régional information jeunesse (CRIJ) au sein des établissements membres du consortium Erasmus+EFP. Ce consortium permet d'envoyer à l'étranger des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) pour suivre une formation, et également des membres du personnel pour donner ou suivre une formation.

En outre, plusieurs lycées ont mis en place un module « valoriser et capitaliser les expériences de mobilité » pour leurs élèves. Enfin, les enseignants ont bénéficié d'une formation afin de mieux accompagner les élèves dans leur projet de mobilité.

## FOCUS

### L'apprentissage de l'allemand

L'académie comptera cette année **14 maternelles** labellisées **Elysée** avec l'arrivée de l'école Victor Hugo de Châlons-en-Champagne (51) et l'école de Maizières-les-Brienne (10) qui ouvre par ailleurs un parcours EMILE allemand, tout comme l'école du 14 Juillet de Troyes (10) et l'école de Heiltz-le-Maurupt (51).

Elle dispose d'une section internationale à l'école Jules Ferry de Châlons-en-Champagne (51) et 2 dans les collèges Perrot-d'Ablancourt de Châlons-en-Champagne et Roger Salengro de Charleville-Mézières (08) et de **10 sections européennes** (7 histoire-géographie, 1 physique-chimie, 1 EPS, 1 hôtellerie-restauration).

**Quatre collèges** ardennais disposent de **classes bi-culturelles**.

Enfin, il existe 3 sections Abibac : lycée Gaspard Monge de Charleville-Mézières (08), lycée Jean Jaurès de Reims (51) et lycée Pierre Bayen de Châlons-en-Champagne (51).

Grâce à ces différents dispositifs, l'académie peut proposer un parcours en **allemand de la maternelle à l'Abibac** aux élèves scolarisés à Châlons-en-Champagne.



## PROGRAMME DU STAND DE L'ACADÉMIE DE REIMS

### Foire de Châlons 2024

#### VENDREDI 30 AOÛT 2024

**10h-20h I** 50 ans des GRETA

#### SAMEDI 31 AOÛT 2024

**10h-20h I** présentation de l'ébénisterie d'art par le lycée professionnel Denis Diderot de Romilly-sur-Seine

#### DIMANCHE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024

**10h-20h I** animations formation continue pour adultes et VAE

#### LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

**10h-14h I** présentation du projet mathématiques du collège Jean-Baptiste Colbert de Reims

#### MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

**10h-17h :** présentation des mini-entreprises créées par les élèves du lycée Saint-Exupéry de St-Dizier

#### MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024

**10h -14h I** web-radio sur le thème de l'école de demain animée par le lycée Jean Jaurès de Reims

**14h-17h I** présence des conseillers RH de proximité

Temps forts hors stand :

**Brunch « La mobilité internationale des apprentis, un atout pour les entreprises »** de 11h à 14h en salle Pinté 4 (sur invitation)

**Rencontre école entreprise** de 15h à 17h30 en salle Feuillate (sur invitation)

#### JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024

**10h-14h I** animation fonderie par le lycée polyvalent François Bazin de Charleville-Mézières

**14h-20h I** journée paralympique

Temps forts hors stand :

**En quête de pros :** jeu de piste à la découverte des métiers de 10h à 12h destiné aux élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Perrot d'Ablancourt (arrivée et départ du stand de l'académie)

**Journée de l'emploi I** stand recrutement sur le parvis de la foire

#### VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

**10h-17h I** ateliers horticulture animés par le lycée professionnel Gustave Eiffel de Reims

Temps forts hors stand :

**En quête de pros :** jeu de piste à la découverte des métiers de 10h à 12h destiné aux élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Nicolas Appert (arrivée et départ du stand de l'académie)

**Table ronde « Éducation et formation à l'ère de l'intelligence artificielle »** de 14h45 à 16h15 en salle Forni (sur invitation)

**Forum recrutement** de 16h30 à 18h en salle Forni (sur inscription)

#### SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

**10h-14h I** présentation du Service National Universel (SNU)

**14h-20h I** présentation du BAC Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne par le lycée Marie de Champagne de Troyes

Temps fort hors stand :

**Conférence « L'I.A., doit-on en avoir peur ? »** de 13h30 à 15h suivie d'un temps d'échange, en salle Feuillate (sur invitation)

#### DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

**10h-17h I** présentation de la classe préparatoire aux arts du lycée Jean-Baptiste Colbert de Reims

#### LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

**10h-17h I** animation « restauration » par le lycée Etienne Oehmichen de Châlons-en-Champagne

Temps forts hors stand :

**En quête de pros :** jeu de piste à la découverte des métiers de 10h à 12h destiné aux élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Victor Duruy (arrivée et départ du stand de l'académie)

**Les olympiades d'orthographe** de 10h à 12h en salle Muselet (sur invitation)

**Défilé de mode** du lycée professionnel Europe de Reims à 14h, allée K

# Calendrier scolaire 2024-2025

## Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg



### Prérentrée des enseignants

Vendredi 30 août 2024

### Rentrée scolaire des élèves

Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024

### Vacances de la Toussaint

Fin des cours : samedi 19 octobre 2024

Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024

### Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 21 décembre 2024

Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025

### Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 8 février 2025

Reprise des cours : lundi 24 février 2025

### Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 5 avril 2025

Reprise des cours : mardi 22 avril 2025

### Vacances d'été

Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.  
Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité".  
Pour l'année 2024-2025, les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

**ac-reims.fr**

**Contact presse**

Isabelle Quilbé Da Silva

Directrice de la communication - Cabinet du recteur

06 73 51 32 65 | 03 26 05 69 82

[relation-presse@ac-reims.fr](mailto:relation-presse@ac-reims.fr)